

CONDITIONS & TARIFS

DES OPÉRATIONS & SERVICES BANCAIRES AUX PARTICULIERS ET AUX ASSOCIATIONS DE PROXIMITÉ

Au 26 octobre 2026

Prix en euros (sauf indication contraire),
exprimés taxes incluses lorsque celles-ci sont dues.

CAISSE D'EPARGNE
Normandie

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS 2025 AUX PARTICULIERS

(Liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement)
Les tarifs ci-dessous sont indiqués hors offre groupée de services (forfait) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle. Ces tarifs sont également repris dans les thèmes correspondants.

Liste des services	Prix en euros
Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, etc.) : **Direct Ecureuil**[1]	**Gratuit** (hors coût fournisseur d'accès Internet)
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : **AlertEcureuil**	**2,55 €/mois** soit pour information, **30,60 €/an** (hors coût opérateur téléphonique)
Tenue de compte	**4,75 €/trimestre** soit pour information, **19,00 €/an**
Fourniture d'une carte de débit, carte de paiement internationale : • à débit immédiat : **Carte CB Visa Classic** • à débit différé : **Carte CB Visa Classic** • à débit immédiat et à autorisation quasi-systématique : **Carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique**[2] • à débit immédiat et autorisation systématique : **Carte CB Visa Classic à contrôle de solde systématique**[3]	 **49,75 €/an** **49,75 €/an** **42,00 €/an** **48,50 €/an**
Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	**1,00 €/retrait** (à partir du 3e retrait/mois pour une carte Visa Classic, à partir du 6e retrait/mois pour une carte Visa Premier, retraits illimités pour une carte Visa Platinum et Visa Infinite)
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : **Assurance sur compte**[4]	**36,00 €/an**
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel) : • en agence • par Internet	 **4,20 €/virement** **Gratuit**
Prélèvement : • frais par paiement d'un prélèvement SEPA • frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA	 **Gratuit** **Gratuit**
Commission d'intervention	**8,00 €/opération** avec un plafond de **80,00 €/mois**

Afin d'assurer l'information de la clientèle et du public sur les prix des produits et services liés à la gestion d'un compte de dépôt ou d'un compte de paiement, les établissements mettent à disposition sous forme électronique sur leur site Internet et en libre-service dans les locaux de réception du public, sur support papier ou un support durable le document d'information tarifaire prévu par l'article 1er, III de l'arrêté du 5 septembre 2018. Ce document harmonisé présente la liste des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement telle que définie à l'article D. 312-1-1 A du Code Monétaire et Financier et l'offre groupée de service la plus commercialisée ou les offres groupées de services en cours de commercialisation.

Glossaire

Pour les termes qui font l'objet de cet icône « », vous pouvez vous référer aux glossaires des principaux termes utilisés dans le secteur financier sur le site du Comité Consultatif du Secteur Financier (https://www.ccsfin.fr/informations-pratiques/glossaires).

(1) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui (ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.
(2) La Carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.
(3) Cette carte est uniquement commercialisée dans le cadre des Services Bancaires de Base, de l'OCF (Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière) et auprès des majeurs protégés et des mineurs à partir de 11 ans.
(4) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

SOMMAIRE

› Extrait standard des tarifs 2025 aux particuliers 02

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE
› Ouverture, transformation, clôture 04
› Relevés de compte 04
› Tenue de compte 04
› Services en agence 05
› Services bancaires de base 06
› Prestations de base 06

BANQUE À DISTANCE
› Banque à distance 07

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT
› Cartes (cotisation annuelle, hors offres groupées de services) 09
› Virements 12
› Prélèvements SEPA/TIPSEPA 12
› Chèques 13
› Autres services 14
› Offres retirées de la commercialisation 14

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES
› Les Formules 15
› Offre Coloc' 18
› Enjoy 18
› Tarifications spécifiques agence Enjoy 19
› Offre Satellis 19
› OCF (Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière) 20
› Offres retirées de la commercialisation 21

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS
› Commission d'intervention 24
› Opérations particulières 24
› Incidents de paiement 24

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS
› Découverts et autorisations de découvert 26
› Crédits à la consommation 27
› Crédits immobiliers 27
› Garanties 28
› Autres opérations 28
› Avenant lié aux crédits 29
› Assurance 29

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS
› Épargne bancaire 30
› Placements financiers 31

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE
› Vous assurer ainsi que vos proches 36
› Assurer vos biens 36
› Vous protéger au quotidien 37
› Assurer votre épargne 37
› Protéger vos moyens de paiements 37
› Offres retirées de la commercialisation 37

AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES
› Frais de succession 38
› Autres prestations 39

OPÉRATIONS INTERNATIONALES
› Option internationale 40
› Change manuel 40
› Opérations par carte bancaire 40
› Opérations par chèque 41
› Virements non SEPA 41
› Offre retirée de la commercialisation 41

TARIFICATION ET AVANTAGES JEUNES
› Fonctionnement du compte 42
› Offre groupée de services 42
› Moyens de paiement 43
› Découverts et autorisations de découverts 43
› Crédits à la consommation 43
› Épargne et placements financiers 43
› Opérations internationales 43

ASSOCIATIONS DE PROXIMITÉ
› Compte courant et services associés 44
› Offre retirée de la commercialisation 44
› Irrégularités et incidents de fonctionnement 44
› Offre groupée de services 45
› Offre retirée de la commercialisation 45

INFORMATIONS UTILES
› Pour rester en contact avec votre banque à tout moment 46
› Nos partenaires / mentions légales 46
› Informations complémentaires 47
› Définitions placements financiers 48

RÉSOUDRE UN LITIGE
› Votre Caisse d'Épargne : votre interlocuteur privilégié 49
› Votre recours en médiation : votre dernier recours en cas de litige 50

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE

- Ouverture/Clôture d'un compte de dépôt **Gratuit**
- Désolidarisation de compte joint **50,00 €**
- Service d'aide à la mobilité bancaire **Gratuit**
 - Liste de vos opérations récurrentes et automatiques sur les 13 derniers mois **Gratuit**
- Courrier de mise en demeure (hors compte débiteur ou prêt en impayé) **20,66 €**
- Virement de clôture du compte de dépôt **Gratuit**

RELEVÉ DE COMPTE

Selon périodicité	Papier	Électronique
Mensuelle	**Gratuit**	**Gratuit**
Décadaire	**1,35 €/relevé supplémentaire**	**1,35 €/relevé supplémentaire**
Quinzaine	**1,35 €/relevé supplémentaire**	**1,35 €/relevé supplémentaire**
Autre périodicité	-	**1,35 €/relevé supplémentaire**
Édition au Guichet	**5,00 €**	-

- Relevé annuel de frais **Gratuit**

TENUE DE COMPTE

- Tenue de compte de dépôt (hors forfaits) -26 ans **-50 %** **19,00 €/an**
- Frais de tenue et de gestion de compte de dépôt inactif **30,00 €/an dans la limite solde créditeur du compte**(1)

À SAVOIR

Exonération de frais de tenue de compte pour les détenteurs :

- d'un compte de dépôt sans moyen de paiement,
- d'un compte de dépôt avec moyens de paiement mais dont le nombre d'opérations sur le compte est inférieur à 4 par trimestre.

(1) Le montant des frais et commissions prélevés annuellement sur un compte de dépôt inactif est plafonné par arrêté ministériel.

Compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier

Un compte est considéré comme inactif à l'issue d'une période au cours de laquelle les deux conditions suivantes sont remplies :

1) Le compte n'a fait l'objet d'aucune opération, hors inscription d'intérêts et de frais et commissions de toutes natures ou versement de produits ou remboursement de titres de capital ou de créance durant une période de 12 mois pour les comptes de dépôt et de 5 ans pour les comptes titres, comptes sur livret et les livrets d'épargne réglementés.
2) Le titulaire du compte, son représentant légal ou la personne habilitée par lui ne s'est pas manifesté, sous quelque forme que ce soit, ni n'a effectué aucune opération sur un autre compte ouvert à son nom dans les livres de l'établissement.

SERVICE EN AGENCE

VERSEMENT, RETRAIT

- Versement d'espèces au guichet de votre agence **Gratuit**
- Retrait d'espèces avec une carte à usage unique[1]
 - Dans l'agence de domiciliation, dès lors que le service équivalent peut être obtenu au DAB **2,00 €/retrait**
 - Hors agence de domiciliation en Caisse d'Épargne Normandie **3,10 €/retrait à partir du 2e retrait/mois**
- Retrait-dépannage d'espèces avec chéquier dans une autre Caisse d'Épargne (opération nécessitant l'appel de la Caisse d'Épargne domiciliatrice) **5,00 €/retrait**

AUTRES SERVICES

- Édition de la liste des opérations automatiques **Gratuit**
- Délivrance d'un relevé d'identité bancaire (IBAN-BIC) **Gratuit**
- Frais de traitement, de recherche et de conservation des avoirs **50,00 €**

IBAN-BIC

L'IBAN (International Bank Account Number) et le BIC (Bank Identifier Code) correspondent à vos coordonnées bancaires au niveau international. L'IBAN est indispensable pour traiter correctement en mode automatique tout virement à destination ou en provenance de l'étranger. Pour les opérations nationales ou transfrontalières, vous pouvez fournir uniquement votre IBAN et celui du débiteur/bénéficiaire dans votre ordre de paiement.

COFFRE-FORT

- Frais de location de coffre-fort (selon contenance)
 - Coffre-fort < 20 litres **120,00 €/an**
 - Coffre-fort compris entre 20 et 40 litres **160,00 €/an**
 - Coffre-fort > 40 litres **250,00 €/an**
- Frais d'ouverture forcée d'un coffre-fort (tous motifs) **Frais réels/ouverture**

(1) Gratuit pour les détenteurs des offres OCF (Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière) et Services Bancaires de Base, ainsi que pour les Majeurs Protégés et pour les clients non équipés de carte.

SERVICES BANCAIRES DE BASE[1] Gratuit

- L'ouverture, la tenue et la clôture du compte
- Un changement d'adresse par an
- La délivrance à la demande de Relevés d'Identité Bancaire
- La domiciliation de virements bancaires
- La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires
- Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA), titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance
- L'abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, mobile, SMS, etc.)
- Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte
- La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) permettant notamment le paiement d'opérations sur Internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne
- Deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services
- La réalisation des opérations de caisse

À SAVOIR

Les bénéficiaires des Services Bancaires de Base bénéficient d'un plafonnement mensuel des commissions d'intervention (voir définition de la commission d'intervention en page 24).

Commission d'intervention (pour les clients détenteurs des Services Bancaires de Base) **4,00 €/opération (dans la limite d'un plafond mensuel de 20,00 €)**

PRESTATIONS DE BASE[2]

- L'ouverture et la clôture du compte **Gratuit**
- Un changement d'adresse par an **Gratuit**
- La délivrance à la demande de Relevés d'Identité Bancaire **Gratuit**
- La domiciliation de virements bancaires **Gratuit**
- La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte **Gratuit**
- La tenue du compte **Tarifs standards[3]**
- L'encaissement de chèques et de virements bancaires **Tarifs standards[3]**
- Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA), titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance **Tarifs standards[3]**
- L'abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, mobile, SMS, etc.) **Tarifs standards[3]**
- Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet et aux distributeurs automatiques de la banque **Tarifs standards[3]**
- La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) permettant notamment le paiement d'opérations sur Internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne **Tarifs standards[3]**

(1) Services définis à l'article D. 312-5-1 du code monétaire et financier, offerts dans le cadre du droit au compte prévu à l'article L. 312-1 du même code. Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services.
(2) Au sens des articles L. 312-1 et D. 312-5 du Code Monétaire et Financier (ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services).
(3) Se reporter aux tarifs indiqués dans ce document indiquant les conditions et tarifs des opérations et services.

BANQUE
À DISTANCE



- Direct Ecureuil **Gratuit**
 Abonnement à des services de banque à distance (Internet[1], téléphone fixe[2], téléphone mobile, etc.)[3]
- E-Documents **Gratuit**
 Service mettant à disposition vos documents relatifs à vos produits bancaires au format numérique de manière sécurisée dans l'espace de banque à distance.
- Secur'Pass **Gratuit**
 Dispositif d'authentification forte permettant d'accéder aux comptes en ligne et de réaliser des opérations bancaires de façon sécurisée.
- Agrégation de comptes **Gratuit**
 Service d'informations consolidées concernant un ou plusieurs compte(s) ouvert(s) auprès d'une ou plusieurs autres banque(s), disponible sur l'espace de banque à distance du client.
- Service de Sécurisation des Opérations en Ligne (SOL)
 (fonctionne avec une carte bancaire Caisse d'Épargne dont le client est titulaire).
 - Adhésion au service SOL SMS ou SOL CAP (carte à puce) **Gratuit**
 - Lecteur CAP (carte à puce) **Gratuit**
- Coffre-fort numérique[4]
 Espace de stockage sécurisé pour déposer, recevoir et classer des documents personnels et/ou professionnels
 - 5 Go - -26 ans **-50 %** **Gratuit 3 mois puis 1,25 €/mois**
- Webprotexion **Gratuit**
 Service de banque à distance pour les représentants légaux des majeurs protégés.
- Moneypitch **Gratuit**
 Service sécurisé disponible sur Internet ou à partir d'une application mobile, dédié à l'analyse budgétaire et patrimoniale, incluant un service d'agrégation de comptes, des indicateurs et alertes patrimoniales réservé à la clientèle Banque Privée.
- AlertEcureuil : abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS
 - Formule Individuelle -26 ans **-50 %** **2,55 €/mois, soit pour information 30,60 €/an[5]**
 - Formule Famille -26 ans **-50 %** **4,10 €/mois, soit pour information 49,20 €/an[5]**
- Libre Service ECUREUIL (service permettant d'effectuer des opérations courantes sur tous les distributeurs et Bornes Libre Service Caisse d'Épargne) **Gratuit**
- Service Mes alertes **Gratuit**
 Abonnement à des produits offrant des alertes en temps réel sur la situation du compte par
 - Notification hors application mobile [1]
 - Par email
 - Via Banxo[1]

(1) Hors coût de votre fournisseur d'accès.
(2) Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur.
(3) Les services soulignés correspondent à ceux proposés dans le cadre du produit mentionné.
(4) Hors coût opérateur téléphonique. Service non commercialisé auprès des mineurs.
(5) Hors coût opérateur téléphonique.

Pilotage de la carte bancaire depuis l'espace de banque à distance[1][2]

- Consultation du code confidentiel et données de la carte[3] **Gratuit**
- Verrouillage/déverrouillage temporaire de la carte **Gratuit**
- Opposition en ligne de la carte en cas de vol, perte, opération frauduleuse **Gratuit**
- Augmentation temporaire des plafonds de paiement et retrait (3 fois/an maximum)[3] **Gratuit**
- Désactivation/activation des paiements à distance **Gratuit**
- Désactivation/activation des paiements et retraits à l'étranger **Gratuit**

Des fonctionnalités digitales pour accompagner son enfant mineur détenteur d'une carte Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique dans la gestion de son budget[3].

- Modification permanente (à la hausse ou à la baisse) des plafonds de paiement et de retrait de la carte bancaire de l'enfant mineur **Gratuit**
- Désactivation/activation des retraits d'espèces de la carte bancaire de l'enfant mineur **Gratuit**

(1) Sous réserve d'être abonné aux services de banque à distance de votre banque.
(2) Sous réserve, dans certains cas, d'éligibilité et/ou d'être équipé de Sécur'Pass.
(3) Fonctionnalité uniquement disponible sur nos applications mobiles.

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

CARTES (COTISATION ANNUELLE, HORS OFFRES GROUPÉES DE SERVICES)

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation quasi-systématique)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte. Toutefois, par exception, certaines opérations de paiement pourront être réalisées sans contrôle du solde (par exemple : péages d'autoroutes ou de certains parkings...). Cette carte est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation systématique)

L'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte. Cette carte est uniquement commercialisée dans le cadre des Services Bancaires de Base, de l'OCF (Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière) et auprès des majeurs protégés et des mineurs à partir de 11 ans.

COTISATION CARTE

Cartes de retrait

- Carte Nomea **28,00 €/an**
- Carte Equilibra sans code[1] **28,00 €/an**
- Carte Nomade[2] **15,50 €/an**

(1) Carte de retrait utilisable uniquement dans les distributeurs de sa banque et destinée à la clientèle sous mesure de protection (majeurs protégés).
(2) Carte de retrait adossée à un livret d'épargne pour les clients mineurs et majeurs.

Cartes de paiement

Cartes (tarif annuel) - 26 ans **- 50 %**	 Visa Infinite	 Visa Platinum	 Visa Premier	 CB Visa Classic	 CB Visa Classic à contrôle de solde systématique[1]	 CB Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique[2]
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)	-	-	149,85 €	49,75 €	-	-
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)	341,00 €	227,50 €	149,85 €	49,75 €	-	-
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation quasi-systématique)	-	-	-	-	-	42,00 €
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat à autorisation systématique)	-	-	-	-	48,50 €	-

Cartes de débit/crédit (carte associée à un crédit renouvelable)[3]

Cartes (tarif annuel)	Visa Platinum Izicarte	Visa Premier Izicarte	CB Visa Classic Izicarte
Fourniture d'une carte de paiement internationale à débit immédiat	Non disponible	149,85 €	49,75 €
Fourniture d'une carte de paiement internationale à débit différé	227,50 €	149,85 €	49,75 €

À SAVOIR

En payant avec une carte Visa Izicarte ou Visa Infinite, vous pouvez bénéficier en cas de panne d'une extension de garantie constructeur supplémentaire sur vos appareils.

(1) Cette carte est uniquement commercialisée dans le cadre des Services Bancaires de Base, de l'OCF (Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière) et auprès des majeurs protégés et des mineurs à partir de 11 ans.
(2) La Carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.
(3) Sous réserve d'acceptation du crédit renouvelable par BPCE Financement et après expiration du délai légal de rétractation. Carte permettant de payer soit au comptant comme une carte de paiement classique, soit à crédit par l'utilisation du crédit renouvelable associé. Carte non commercialisée auprès des mineurs.

À SAVOIR

Avec le débit différé, vos paiements par carte sont regroupés et prélevés sur votre compte une seule fois par mois : tous les paiements effectués entre le 1er et le 30 (ou 31) du mois sont débités du compte le 4 du mois suivant (ou jour ouvré suivant). C'est ce qu'on appelle l'encours des paiements par carte. Contrairement aux paiements, les retraits d'espèces réalisés aux distributeurs automatiques de billets et aux guichets sont débités immédiatement de votre compte.

PAIEMENT PAR CARTE

- Paiement par carte bancaire en euro en France et dans l'EEE(1) **Gratuit**

RETRAIT D'ESPÈCES

Retrait d'espèces en euros

- Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets (cas d'un retrait à un distributeur automatique de la banque) Caisse d'Épargne **Gratuit**
- Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale).
 Des frais peuvent être prélevés par des banques de la zone Euro lors d'un retrait effectué sur leur distributeur.

Visa Infinite, Visa Platinum ou Visa Platinum Izicarte	Visa Premier ou Visa Premier Izicarte	CB Visa Classic ou CB Visa Classic Izicarte	CB Visa Classic à Contrôle de solde quasi-systématique ou systématique
Gratuit Retraits illimités	**Gratuit** jusqu'à 5 retraits/mois	**Gratuit** jusqu'à 2 retraits/mois	**Gratuit** jusqu'à 2 retraits/mois
	1,00 €/ retrait à partir du 6e retrait dans le mois	**1,00 €/ retrait** à partir du 3e retrait dans le mois	**1,00 €/ retrait** à partir du 3e retrait dans le mois

- Frais par retrait d'espèces aux guichets agence d'une autre banque **6,34 €**
- Frais par retrait SMS (retrait d'espèces sans carte bancaire au distributeur automatique de billets d'une Caisse d'Épargne) **Gratuit**
- Service retraits déplacés illimités **1,45 €/mois**
 Retraits illimités en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale

LES AUTRES SERVICES CARTE

- Service e-Cartes (paiement sécurisé sur internet sans avoir à communiquer les données de sa carte bancaire ; service disponible depuis l'application mobile(2)) **1,20 €/mois**
- Solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Épargne **Gratuit**
- Réédition/réactivation du code confidentiel de la carte en agence **9,35 €**
- Refabrication de la carte avant échéance **Prix de la carte**
- Modification du plafond de retraits et de paiements de la carte en agence
 - Permanente **Gratuit**
 - Temporaire(3) **10,50 €**
- Frais d'envoi de carte en recommandé **10,00 €**

(1) Voir détail zone EEE page 47.
(2) Sous réserve d'être abonné aux services de banque à distance de votre banque et d'avoir téléchargé la dernière version de l'application mobile Caisse d'Epargne et d'avoir activé Secur'Pass.
(3) Gratuit depuis l'espace de banque à distance dans la limite de 3 modifications par an et sous réserve d'être abonné aux services de banque à distance de votre banque, d'avoir téléchargé la dernière version de l'application mobile Caisse d'Épargne et d'avoir activé Secur'Pass.

VIREMENTS[1]

- Réception d'un virement SEPA[2] occasionnel ou permanent **Gratuit**

ÉMISSION D'UN VIREMENT SEPA

Frais par virement vers un compte Caisse d'Épargne

	Au guichet de l'agence (ou par téléphone)	Via l'espace client (internet ou application mobile)
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)		
Frais par virement SEPA classique	**Gratuit**	**Gratuit**
Frais par virement SEPA instantané	**Gratuit**	**Gratuit**
Émission d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA permanent)		
Frais de mise en place d'un virement permanent	**Gratuit**	**Gratuit**
Frais par virement permanent	**Gratuit**	**Gratuit**

- Virement occasionnel immédiat par carte au guichet automatique Caisse d'Épargne vers un compte du client dans la même Caisse d'Épargne **Gratuit**

Frais par virement vers un autre établissement bancaire

	Au guichet de l'agence (ou par téléphone)	Via l'espace client (internet ou application mobile)
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)		
Frais par virement SEPA classique	**4,20 €**	**Gratuit**
Frais par virement SEPA instantané	**4,20 €**	**Gratuit**
Émission d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA permanent)		
Frais par virement permanent	**1,80 €**	**Gratuit**

- Virement de clôture du compte de dépôt **Gratuit**

Autres opérations

- Service Wero **Gratuit**
 Service permettant d'effectuer des virements SEPA instantanés occasionnels avec un numéro de téléphone mobile ou une adresse email ou un QR code Wero
- Frais d'annulation ou de modification d'un virement avant émission **Gratuit**
- Demande de retour de fonds sur virement unitaire émis à tort **15,50 €**
- Frais de virement prioritaire en euros vers la France avec un délai fixé à J (demande avant 10h30) **19,90 €**

PRÉLÈVEMENTS SEPA/TIPSEPA[3]

- Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA (y compris modification du compte de prélèvement des échéances de prêt) **Gratuit**
- Frais par paiement d'un prélèvement SEPA **Gratuit**
- Révocation d'une (ou plusieurs) échéance(s) de prélèvements **Gratuit**
- Frais de révocation d'un mandat de prélèvement SEPA **Gratuit**
- Opposition tout prélèvement SEPA **21,00 €/opération**
- Demande de copie de mandat de prélèvement SEPA **30,00 €/opération**

(1) Virements en euros réalisés dans la zone EEE (voir détail zone EEE page 47). Pour les virements en devises hors euros ou impliquant un pays hors de l'EEE, se reporter à la rubrique « OPÉRATIONS INTERNATIONALES », page 40.
(2) SEPA, voir définition en page 47.
(3) Prélèvement SEPA en euros dans la zone SEPA (voir définition de la zone SEPA en page 47).

	En agence	Sur internet
Retrait de consentement/Ajout d'un émetteur sur sa liste noire (créanciers non autorisés)	Gratuit	Gratuit
Ajout d'un émetteur à sa liste blanche avec ou sans limitation du montant et de la périodicité des prélèvements autorisés (par couple ICS/RUM ou ICS)	15,00 €	Non disponible

ICS (Identifiant Créancier SEPA)

Il remplace le Numéro National émetteur (NNE). Il est obligatoire pour un créancier lors de l'émission des ordres de prélèvement SEPA. Il est délivré par la Banque de France via la demande de la banque du créancier.

RUM (Référence Unique de Mandat)

À chaque mandat est attribuée une RUM par le créancier. Cette donnée est obligatoire.

Liste noire

Le client donne instruction à la Caisse d'Épargne de bloquer tout prélèvement SEPA provenant d'un (ou plusieurs) créancier(s). Il peut préciser le(s) mandat(s) concerné(s). Tout prélèvement SEPA émis par un créancier que le client a désigné se présentant au débit de son compte de dépôt est rejeté par la Caisse d'Épargne. Ce blocage est effectif pour les prélèvements dont l'échéance est postérieure à la date du jour.

Liste blanche

Le client donne instruction à la Caisse d'Épargne de ne payer, sur son compte, que les prélèvements SEPA, émis par un (ou plusieurs) créancier(s). Il peut préciser le(s) mandat(s) concerné(s). Le client peut également préciser s'il souhaite mettre en place une limitation de montant et périodicité pour tout prélèvement SEPA émis par un (ou plusieurs) créancier(s). Ces blocages sont effectifs pour les prélèvements dont l'échéance est postérieure à la date du jour.

ÉMISSION DE PRÉLÈVEMENT POUR ALIMENTER UN COMPTE CAISSE D'ÉPARGNE À PARTIR D'UN COMPTE DÉTENU DANS UN AUTRE ÉTABLISSEMENT

- Ouverture du service d'émission de prélèvement **Gratuit**
- Création, modification et gestion du mandat **Gratuit**
- Mise en place et modification de l'échéancier de prélèvement **Gratuit**
- Émission d'un prélèvement SEPA **Gratuit**
- Paiement de titre interbancaire de paiement SEPA (TIPSEPA) **Gratuit**

CHÈQUES

- Mise à disposition de chéquier à l'agence **Gratuit**
- Remise de chèque(s) **Gratuit**
 Remise de chèque(s) compensable en France : date de valeur = J + 1 ouvré[1]
 (J : date de comptabilisation). Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité
 (voir conditions générales de la convention de compte de dépôt)
 Remise de chèque(s) sur compte d'épargne. Soumis à délai d'encaissement ou d'indisponibilité
 (voir conditions générales des comptes d'épargne)
- Émission d'un chèque de banque en agence sur compte de dépôt ou livret **15,10 €**
- Paiement d'un chèque **Gratuit**
- Renouvellement automatique de chéquier **Gratuit**

(1) Jour ouvré : jour effectivement travaillé par la Banque, du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).

- Frais d'envoi de chéquier à domicile
 - Envoi par lettre recommandée **10,00 €**
 - Envoi par courrier simple **2,70 €**
- Frais de destruction de chéquier en cas de non retrait du chéquier dans les 2 mois **8,00 €**

La date de valeur

La date de référence qui sert au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs (agios).

Délai d'encaissement

La banque du tireur du chèque bénéficie d'un délai pendant lequel elle peut refuser le paiement. Lorsque vous remettez un chèque à l'encaissement, la Caisse d'Épargne vous consent en général une avance en créditant votre compte de la somme correspondant au montant du chèque. Cette somme est alors disponible dès que l'écriture de crédit apparait sur votre compte. Toutefois, la Caisse d'Épargne peut refuser de consentir une telle avance sur un chèque remis à l'encaissement, conformément aux conditions générales de la convention de compte de dépôt. Tant que le délai d'encaissement n'est pas écoulé, conformément aux conditions générales de la convention de compte de dépôt, la provision est alors indisponible.

OPPOSITIONS SUR CHÈQUE

- Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur **16,40 €/chèque**
- Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur **24,80 €/chéquier**

AUTRES SERVICES

- Service opérations courantes illimitées **32,40 €/an**
 Chèques de banque, émission de virements et prélèvements SEPA sur tous canaux, recherche simple de documents de moins d'un an, etc.

OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

- Carte de retrait nationale **27,00 €/an**
- Carte Equilibra Interbancaire **27,00 €/an**
- Carte Teoz[1] (carte associée à un rédit renouvelable) **18,27 €/an**

(1) Produit de BPCE Financement.

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

LES FORMULES

À SAVOIR

La Formule Famille, une cotisation mensuelle unique et avantageuse pour tous les comptes de la famille. Chaque membre possède son propre compte et sa propre carte bancaire[1].

Ces offres sont composées des services suivants :

	FORMULE INITIAL (COTISATION MENSUELLE)	
Cartes bancaires disponibles[2]	 **CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique[3]/ systématique[3]**	 **CB Visa Classic[4] ou CB Visa Classic IZICARTE[5] Débit Immédiat ou Débit Différé**
Autres services inclus dans l'offre	• Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, mobile, etc.) : Direct Ecureuil • Le service e-Documents dont le relevé de compte mensuel numérique • Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : AlertEcureuil • Un chéquier sur demande (hors frais d'envoi postaux)[6] • Les services Eparfix et Eparplus • L'utilisation de la carte dans les solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Épargne • Tenue de compte • Des retraits d'espèces aux distributeurs automatiques du réseau Caisse d'Épargne et 3 retraits d'espèces aux distributeurs automatiques des autres banques (hors réseau Caisse d'Épargne) situés en zone euro (sous réserve du solde disponible et dans la limite de l'éventuel découvert autorisé) • Autorisation de découvert[7]	
Formule Famille[1]	**13,35 €/mois**	
Formule Individuelle[8]	**8,85 €/mois**	
Formule Individuelle Jeunes (18/28 ans)	**50 % de réduction - Gratuit à compter du 01/06/2026** (voir p.42 TARIFICATION ET AVANTAGES JEUNES)	
Formule Individuelle Jeunes Mineurs (11/17 ans)	**1,00 €/mois - Gratuit à compter du 01/06/2026**	
Professionnels[9]	**50 % de réduction**	

(1) Clients éligibles : personnes physiques majeures capables en couple (mariés, pacsés, concubins ou vivant maritalement) avec ou sans enfant (8 enfants maximum), titulaires chacun d'un compte de dépôt (un compte individuel chacun ou un compte joint). Familles monoparentales, dont les membres sont titulaires d'un compte de dépôt. Les enfants bénéficieront de la Formule Famille avec une carte adaptée à leur âge.
(2) Parmi les cartes disponibles : si formule individuelle, une carte bancaire. Si Formule Famille, une carte bancaire par compte ou 2 cartes pour un compte joint et au maximum 4 cartes pour les parents souscripteurs. Une carte adaptée à l'âge par enfant bénéficiaire.
(3) La carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans. La carte CB Visa Classic à contrôle de solde systématique est commercialisée auprès des mineurs à partir de 11 ans.
(4) Les Cartes CB Visa Classic ne sont pas commercialisées auprès des mineurs.
(5) Sous réserve de l'accord de BPCE Financement. Service non commercialisé auprès des mineurs.
(6) À l'exception des clients mineurs.
(7) Clients majeurs uniquement et après étude du dossier par la Banque et sous réserve de son acceptation.
(8) Si fourniture d'une 2e carte au choix : 50 % du prix unitaire de la carte facturé en supplément.
(9) Entrepreneurs individuels, professions libérales, artisans, commerçants, agriculteurs, dirigeants d'entreprise, âgés d'au moins 18 ans, titulaires d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et d'un compte courant, destiné à leur activité professionnelle.

FORMULE CONFORT (COTISATION MENSUELLE)

Cartes bancaires disponibles[1]	 **CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique[2]/ systématique[2]**	 **CB Visa Classic[3] ou CB Visa Classic IZICARTE[4] Débit Immédiat ou Débit Différé**	 **Visa Premier[3] ou Visa Premier IZICARTE[4] Débit Immédiat ou Débit Différé**
Autres services inclus dans l'offre	• Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, mobile, etc.) : Direct Ecureuil • Le service e-Documents dont le relevé de compte mensuel numérique • Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : AlertEcureuil • Un chéquier sur demande (hors frais d'envoi postaux)[5] • Les services Eparfix et Eparplus • L'utilisation de la carte dans les solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Épargne • Tenue de compte • Des retraits d'espèces aux distributeurs automatiques du réseau Caisse d'Épargne et des autres banques (hors réseau Caisse d'Épargne) situés en zone euro (sous réserve du solde disponible et dans la limite de l'éventuel découvert autorisé) • Autorisation de découvert avec une exonération des intérêts débiteurs jusqu'à 500 € de découvert autorisé[6] • Assurance sur compte (protection en cas de Perte/vol des moyens de paiements/ vol d'espèces, perte et vol des papiers officiels et vol des clés)[7]		
Formule Famille[8]	**18,95 €/mois**		**24,65 €/mois**
Formule Individuelle[9]	**12,35 €/mois**		**18,95 €/mois**
Formule Individuelle Jeunes (18/28 ans)	**50 % de réduction** (voir p.42 TARIFICATION ET AVANTAGES JEUNES)		
Formule Individuelle Jeunes Mineurs (11/17 ans)	**50 % de réduction**		
Professionnels[10]	**50 % de réduction**		

(1) Parmi les cartes disponibles : Si Formule Individuelle, une carte bancaire. Si Formule Famille, une carte bancaire par compte ou 2 cartes pour un compte joint et au maximum 4 cartes pour les parents souscripteurs. Au maximum 2 cartes Visa Premier. Une carte adaptée à l'âge par enfant bénéficiaire.
(2) La carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans. La carte CB Visa Classic à contrôle de solde systématique est commercialisée auprès des mineurs à partir de 11 ans.
(3) Les Cartes Visa Classic et Visa Premier ne sont pas commercialisées auprès des mineurs.
(4) Sous réserve de l'accord de BPCE Financement. Service non commercialisé auprès des mineurs.
(5) À l'exception des clients mineurs.
(6) Clients majeurs uniquement et après étude du dossier par la Banque et sous réserve de son acceptation.
(7) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.
(8) Clients éligibles : personnes physiques majeures capables en couple (mariés, pacsés, concubins ou vivant maritalement) avec ou sans enfant (8 enfants maximum), titulaires chacun d'un compte de dépôt (un compte individuel chacun ou un compte joint). Familles monoparentales, dont les membres sont titulaires d'un compte de dépôt. Les enfants bénéficieront de la Formule Famille avec une carte adaptée à leur âge. Pour toute carte bancaire Visa Premier et au-delà supplémentaire non comprise dans une Formule Famille : 50% du prix unitaire de la carte facturé.
(9) Si fourniture d'une 2e carte au choix : 50 % du prix unitaire de la carte facturé en supplément.
(10) Entrepreneurs individuels, professions libérales, artisans, commerçants, agriculteurs, dirigeants d'entreprise, âgés d'au moins 18 ans, titulaires d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et d'un compte courant, destiné à leur activité professionnelle.

FORMULE OPTIMAL (COTISATION MENSUELLE)

Cartes bancaires disponibles[1]	 **CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique[2]/ systématique[2]**	 **CB Visa Classic[3] ou CB Visa Classic IZICARTE[4] Débit immédiat ou Débit différé**	 **Visa Premier[3] ou Visa Premier IZICARTE[4] Débit immédiat ou Débit différé**	 **Visa Platinum[3] ou Visa Platinum IZICARTE[4] Débit Différé**	 **Visa Infinite[3] Débit différé**
Autres services inclus dans l'offre	• Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, mobile, etc.) : Direct Ecureuil • Le service e-Documents dont le relevé de compte mensuel numérique • Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : AlertEcureuil • Un chéquier sur demande (hors frais d'envoi postaux)[5] • Les services Eparfix et Eparplus • L'utilisation de la carte dans les solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Épargne • Tenue de compte • Le service Option Internationale - Formule 3 Séjour + • Autorisation de découvert avec une exonération des intérêts débiteurs jusqu'à 1 000 € de découvert autorisé[6] • Des virements SEPA instantanés (Instant Payment), sous réserve du solde disponible et dans la limite de l'éventuel découvert autorisé • Accès à un conseiller par téléphone sur des horaires étendus • Assurance sur compte (protection en cas de Perte/vol des moyens de paiements/vol des espèces, perte et vol des papiers officiels et vol des clés)[7]				
Formule Famille[8]	**30,25 €/mois**		**38,15 €/mois**	**49,15 €/mois**	
Formule Individuelle[9]	**22,80 €/mois**		**27,95 €/mois**	**39,45 €/mois**	
Formule Individuelle Jeunes (18/28 ans)	**50 % de réduction** (voir p.42 TARIFICATION ET AVANTAGES JEUNES)				
Formule Individuelle Jeunes Mineurs (11/17 ans)	**50 % de réduction**				
Professionnels[10]	**50 % de réduction**				

(1) Parmi les cartes disponibles : Si Formule Individuelle, une carte bancaire. Si Formule Famille, une carte bancaire par compte ou 2 cartes pour un compte joint et au maximum 4 cartes pour les parents souscripteurs. Au maximum, 2 cartes Visa Infinite ou 2 cartes Visa Platinum ou 2 cartes Visa Premier. Une carte adaptée à l'âge par enfant bénéficiaire.
(2) La carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans. La carte CB Visa Classic à contrôle de solde systématique est commercialisée auprès des mineurs à partir de 11 ans.
(3) Cartes bancaires non commercialisées auprès des mineurs.
(4) Sous réserve de l'accord de BPCE Financement. Service non commercialisé auprès des mineurs.
(5) À l'exception des clients mineurs.
(6) Clients majeurs uniquement et après étude du dossier par la Banque et sous réserve de son acceptation.
(7) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.
(8) Clients éligibles : personnes physiques majeures capables en couple (mariés, pacsés, concubins ou vivant maritalement) avec ou sans enfant (8 enfants maximum), titulaires chacun d'un compte de dépôt (un compte individuel chacun ou un compte joint). Familles monoparentales, dont les membres sont titulaires d'un compte de dépôt. Les enfants bénéficieront de la Formule Famille avec une carte adaptée selon leur âge. Pour toute carte bancaire Visa Premier et au-delà supplémentaire non comprise dans une Formule Famille : 50% du prix unitaire de la carte facturé.
(9) Si fourniture d'une 2e carte au choix : 50 % du prix unitaire de la carte facturé en supplément.
(10) Entrepreneurs individuels, professions libérales, artisans, commerçants, agriculteurs, dirigeants d'entreprise, âgés d'au moins 18 ans, titulaires d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et d'un compte courant, destiné à leur activité professionnelle.

OFFRE COLOC'

L'Offre Coloc' est composée[1] d'un compte de dépôt joint sans autorisation de découvert ni chéquier, incluant la tenue de compte et le relevé de compte, un abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, téléphone mobile, SMS, etc.), fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à débit immédiat Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique).

Cotisation à une offre groupée de services	
Sans Carte de paiement	**1,00 €/mois**
Carte Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique	**1,00 €/Carte/mois soit 12,00 €/an**

ENJOY

L'offre ENJOY est une offre groupée de services réservée aux clients de l'agence ENJOY. Elle ne peut pas être souscrite en agence. Ces clients ont accès à l'agence à distance ENJOY et aux espaces Libre-Service Ecureuil uniquement. Elle est commercialisée aux personnes physiques majeures capables titulaires d'un compte individuel. L'offre ENJOY comprend les produits et services suivants :

Le service e-Documents dont le relevé de compte mensuel numérique	**2,00 €/mois soit 24,00 €/an**
La tenue de compte	
Fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à débit immédiat) et à autorisation quasi-systématique : Carte Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique[2]	
Un chéquier (sur demande)	
L'abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, mobile, etc.) : Direct Ecureuil Internet et Mobile	
Libre-Service Ecureuil (service permettant d'effectuer des opérations courantes sur tous les distributeurs et Bornes Libre-Service Caisse d'Épargne)	
Un nombre illimité de retraits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets dans le réseau des Caisses d'Épargne, 3 retraits d'espèces (cas de retrait en euros dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement international)	
L'adhésion au service de Sécurisation des Opérations en Ligne et au dispositif d'authentification forte Secur'Pass	
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS : AlertEcureuil formule individuelle	
Le service Retrait SMS (retrait d'espèces sans carte bancaire au distributeur automatique de billets d'une Caisse d'Épargne)	
Les virements (cas d'un virement SEPA occasionnel) et prélèvements (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA) sur Internet	
Les prestations suivantes liées à la carte Visa Classic : • l'utilisation de la carte dans les solutions de paiement mobile agréées par la Caisse d'Épargne, • la réédition/réactivation du code confidentiel, • les frais d'opposition (blocage) de la carte, • la re-fabrication de la carte avant échéance, • les fonctionnalités de gestion de la carte mises à disposition dans l'espace de banque à distance sur Internet et/ou sur l'application bancaire mobile (l'activation et la désactivation des paiements à distance, l'activation et la désactivation des paiements et retraits à l'étranger, le blocage temporaire de la carte, l'augmentation temporaire des plafonds de la carte).	

(1) Sont gratuits à l'unité : l'ouverture de compte, le relevé de compte, l'abonnement à des services de banque à distance.
(2) La carte Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans.

TARIFICATIONS SPÉCIFIQUES AGENCE ENJOY

La réalisation de ces opérations sensibles à distance nécessite un traitement particulier lorsqu'elles sont exécutées par un téléconseiller. Ces opérations peuvent être effectuées gratuitement par le client lui-même.

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

Tenue de compte[1]

- Édition du RIB/RICE ou de l'IBAN..... **5,00 €**

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

Émission de virements SEPA[1]

Frais par virement vers une autre banque

- Frais par virement occasionnel vers une autre banque **5,00 €**

Autres opérations

- Ajout/suppression d'un bénéficiaire pour un virement..... **5,00 €**

Prélèvements SEPA/TIPSEPA[1]

Émission de prélèvement pour alimenter un compte Caisse d'Epargne à partir d'un compte détenu dans un autre établissement

- Frais d'annulation d'un prélèvement SEPA émis **5,00 €**

OFFRE FORFAIT AUTONOMIE II

FORFAIT AUTONOMIE II

Forfait Autonomie II est une offre groupée de services[2] reservée aux personnes protégées (majeures et mineures de plus de 12 ans) comprenant : un compte de dépôt incluant la tenue de compte et le relevé de compte, cotisation à une offre d'Assurance sur Compte[3], un service d'épargne automatique. L'offre met à disposition un chéquier sur demande destiné au gestionnaire et une carte de retrait, nationale ou internationale, ou la fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation systématique).

Cotisation à une offre groupée de services Forfait Autonomie II (12-17 ans : 1,00€/mois)	
Carte Nomea - Carte Equilibra sans code	**3,55 €/mois soit 42,60 €/an**
Carte CB Visa Classic à contrôle de solde systématique	**3,95 €/mois soit 47,40 €/an**

(1) Opération effectuée par un téléconseiller.
(2) Sont gratuits à l'unité : l'ouverture de compte, le relevé de compte et le chéquier.
(3) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

OCF (OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT DE LA CLIENTÈLE EN SITUATION DE FRAGILITÉ FINANCIÈRE)

L'OCF est une offre groupée de services réservée à la clientèle en situation de fragilité financière comprenant : • La tenue, la fermeture et, le cas échéant, l'ouverture du compte de dépôt • Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)(1) • Le dépôt et le retrait d'espèces dans l'agence de l'établissement teneur du compte • Quatre émissions de virements mensuels SEPA dont au moins un virement permanent ainsi que des prélèvements SEPA en nombre illimité • Deux chèques de banque par mois • Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.) ainsi que la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion vers un autre compte du titulaire au sein du même établissement • Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS sur le niveau du solde du compte • La fourniture de relevés d'identités bancaires • Un changement d'adresse une fois par an	**1,00 €/mois soit 12,00 €/an**

- Plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement de compte(2) **16,50 €/mois**
- Plafonnement spécifique des commissions d'intervention prévu à l'article R. 312-4-2 du Code Monétaire et Financier **4,00 €/opérations dans la limite du plafonnement mensuel spécifique de l'OCF à 16,50 €/mois**
- Plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte(5) pour les clients identifiés comme fragiles financièrement et donc éligibles à l'OCF au titre des articles L. 312-1-3 et R. 312-4-3 du code monétaire et financier **Plafonnement à 25,00 €/mois**
- Plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte(5) pour les clients mineurs identifiés comme fragiles financièrement et donc éligibles à l'OCF au titre des articles L. 312-1-3 et R. 312-4-3 du code monétaire et financier. **Plafonnement à 16,50 €/mois**
- Réduction de 50 % sur les frais de rejet de prélèvement, de virement ou de TIPSEPA pour défaut de provision(3)
 - Si montant de l'opération inférieur à 20,00 €..... **Montant de l'opération plafonné à 6,00 €(4)**
 - Si montant de l'opération supérieur ou égal à 20,00 € **6,00 €/rejet(4)**

Frais dans la limite d'un plafond de **16,50 €/mois(5)**

(1) En cas de compte joint, seule une autre carte de paiement à autorisation systématique peut être fournie au cotitulaire : 50 %du prix unitaire de la carte facturé en supplément.
(2) Frais concernés : les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque.
(3) Frais applicables aux prélèvements SEPA, TIPSEPA et télé-règlements et aux prélèvements liés à une échéance de prêt.
(4) Ce montant ne prend pas en compte la commission d'intervention facturée séparément.
(5) Plafond lié aux frais d'incident de paiement et d'irrégularités de fonctionnement du compte.

OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

SERVICES ESSENTIELS DU BOUQUET LIBERTÉ

	Cotisation à une offre groupée de service (mensuelle)[1]	CB Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique	CB Visa Classic[2] ou CB Visa Classic Izicarte[3]	Visa Premier ou Visa Izicarte[3] Premier	Visa Platinum ou Visa Izicarte[3] Platinum	Visa Infinite
Une carte au choix						
Tarif jeune	Tarif standard	**10,10 €**	**10,10 €**	**18,00 €**	**23,90 €**	**34,50 €**
	12-17 ans	**1,25 €**	**1,25 €**[4]	-	-	-
	18-21 ans	**2,50 €**	**2,50 €**	**3,90 €**	-	-
	22-25 ans	**3,20 €**	**3,20 €**	**5,40 €**	-	-
Des services inclus dans le socle						
Compte de dépôt (simple ou joint)						
Tenue de compte						
Relevé de compte numérique (ou papier)						
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiements (assurance sur Compte Formule Individuelle[5] ou Formule Famille[5][6][7][8])						
Une autorisation de découvert[8]						
Un abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.)						
Un service d'épargne automatique						
Chéquier sur demande[8]						
Un forfait de X retraits d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)[9]						

Avantages couples et offres supplémentaires	
Votre 2e Bouquet Liberté (carte de même niveau ou de niveau inférieur) ou celui de votre conjoint :	**50 % de réduction**[10]
Carte supplémentaire dans le Bouquet Liberté (l'avantage famille s'applique sur la moins chère des deux)	
2e Carte CB Visa Classic	**2,07 €/mois**
2e carte Visa Premier	**6,24 €/mois**
2e carte Visa Platinum	**9,47 €/mois**
2e carte Visa Infinite	**14,20 €/mois**

(1) La cotisation de l'offre est déterminée en fonction de la carte détenue la plus chère (si deux cartes incluses dans l'offre).
(2) La Carte CB Visa Classic à débit immédiat est commercialisée sous certaines conditions auprès des mineurs.
(3) Sous réserve de l'acceptation de BPCE Financement. Services non commercialisés auprès des mineurs.
(4) Pour les mineurs seule la carte Visa Classic à Débit immédiat est disponible.
(5) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.
(6) Pour les offres Bouquet Liberté souscrites avec une Assurance sur Compte en Formule Famille, une facturation complémentaire de 11,40 €/an soit 0,95 €/mois est appliquée sur le prix du Bouquet Liberté.
(7) Cette formule est réservée au souscripteur, à son conjoint non divorcé ni séparé de corps (époux(se), concubin(e), ou personne liée par un pacte civil de solidarité) et aux enfants mineurs ayant un lien de parenté avec le souscripteur ou son conjoint et rattachés fiscalement à l'un ou l'autre.
(8) Sous réserve de l'acceptation de la Caisse d'Épargne. Service non commercialisé auprès des mineurs.
(9) Le nombre de retraits par carte et par mois en zone euro est indiqué dans la partie VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT, CARTES.
(10) Réduction sur la cotisation hors services complémentaires. Les offres promotionnelles ne sont pas cumulables entre elles, la plus avantageuse s'appliquera automatiquement.

SERVICES COMPLÉMENTAIRES

Remise en fonction du nombre de services souscrits (tarif mensuel en sus de la cotisation des services essentiels).

2 services 5 % de remise sur leur prix à l'unité	3 services 10 % de remise sur leur prix à l'unité

SERVICES « DU QUOTIDIEN »	Tarif mensuel à l'unité
Retraits déplacés illimités par carte	1,45 €
Retraits déplacés à l'international (service réservé aux jeunes de 12 à 25 ans) Fin de commercialisation depuis le 11/06/2017	1,30 €
Option Internationale - Formule 1 : Voyage	4,00 € 12/25 ans Gratuit
Option Internationale - Formule 2 : Séjour	16,00 € 12/25 ans Gratuit
Opérations courantes illimitées[1]	2,70 €
Exonération d'agios (franchise d'agios de 10,00 €/trimestre[1])	2,10 €
Coffre-fort numérique[1]	1,25 € 18/25 ans Gratuit
AlertEcureuil Formule Individuelle	2,55 € 12/25 ans Gratuit
AlertEcureuil Formule Famille[1]	4,10 € 18/25 ans Gratuit
e-Cartes[1]	1,20 €
Eparfix/Eparplus	1,25 €

SERVICES « ASSURANCES »[2][3]	Tarif annuel[4]
Protection Juridique	Nous consulter
Sécur'Média Individuelle - Formule 1	Nous consulter
Sécur'Média Individuelle - Formule 2	Nous consulter
Sécur'Média Famille - Formule 1	Nous consulter
Sécur'Média Famille - Formule 2	Nous consulter
Assurance sur Épargne	Nous consulter

FUTEO ET SOLUTION 16/17

Cotisation à une offre groupée de services	Futeo[5]	Solution 16/17[6]
CB Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique	-	1,00 €/mois
Fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à débit immédiat) : CB Visa Classic	1,00 €/mois	1,00 €/mois

(1) Service non commercialisé auprès des mineurs.
(2) Sous réserve de l'acceptation de la Caisse d'Épargne. Services non commercialisés auprès des mineurs.
(3) Contrats assurés par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.
(4) La 1ère mensualité intègre les frais de gestion et taxes éventuelles. Les remises associées aux services complémentaires du Bouquet Liberté sont calculées hors frais de gestion.
(5) Tarifs des offres souscrites avant le 01/05/2014, date d'arrêt de commercialisation de cette offre.
(6) Tarifs des offres souscrites avant le 16/06/2014, date d'arrêt de commercialisation de cette offre.

SATELLIS ESSENTIEL, SATELLIS ESSENTIEL PLUS, SATELLIS INTÉGRAL ET SATELLIS SÉCURITÉ

Cotisation[1] à une offre groupée de services	Satellis Essentiel	Satellis Essentiel Plus	Satellis Intégral	Satellis Sécurité
CB Visa Classic à contrôle de solde systématique				6,00 €/mois soit 72,00 €/an
Visa Classic à contrôle de solde quasi-systématique	12,05 €/mois soit 144,60 €/an	13,50 €/mois soit 162,00 €/an		
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) : CB Visa Classic ou CB Visa Classic Izicarte[2] à débit immédiat	12,05 €/mois soit 144,60 €/an	13,50 €/mois soit 162,00 €/an		
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) : CB Visa Classic ou CB Visa Classic Izicarte[2] à débit différé	12,05 €/mois soit 144,60 €/an	13,50 €/mois soit 162,00 €/an		
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) : Visa Premier ou Visa Premier Izicarte[2] à débit immédiat			22,60 €/mois soit 271,20 €/an	
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) : Visa Premier ou Visa Premier Izicarte[2] à débit différé			22,60 €/mois soit 271,20 €/an	
Carte Visa Infinite			38,90 €/mois soit 466,80 €/an	

SATELLIS AUTONOMIE

Satellis Autonomie est une offre groupée de services[3] réservée aux personnes protégées (majeures et mineures de plus de 12 ans) comprenant : un compte de dépôt incluant la tenue de compte et le relevé de compte, cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiements (Assurance Moyens de paiement[4]), le Service Opposition[4], Satellis Assurance[4], un service d'épargne automatique. L'offre met à disposition un chéquier sur demande destiné au gestionnaire et une carte de retrait, nationale ou internationale, ou la fourniture d'une carte de débit (Carte de paiement internationale à débit immédiat et à autorisation systématique).

Cotisation à une offre groupée de services Satellis Autonomie (12-17 ans : 1,00 €/mois)	
Carte Nomea - Carte Equilibra sans code	3,50 €/mois soit 42,00 €/an
Carte CB Visa Classic à contrôle de solde systématique	3,90 €/mois soit 46,80 €/an

(1) Demi-tarif pour les Jeunes de 18 à 25 ans.
(2) Sous réserve de l'acceptation de BPCE Financement. Services non commercialisés auprès des mineurs.
(3) Sont gratuits à l'unité : l'ouverture de compte, le relevé de compte et le chéquier.
(4) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

COMMISSION D'INTERVENTION 8,00 €/opération, (dans limite d'un plafond de 80,00 €/mois)

Commission d'intervention

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

À SAVOIR

Les détenteurs de l'Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité (OCF) et les clients identifiés comme fragiles financièrement bénéficient d'un plafonnement mensuel des frais d'incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte (page 19 et 25). Les bénéficiaires des Services Bancaires de Base bénéficient d'un plafonnement mensuel des Commissions d'Intervention (page 06).

OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

- Frais par saisie administrative à tiers détenteur **10 % du montant de la créance (dans la limite d'un plafond de 83,33 €)**
- Frais par saisie-attribution /Frais par saisie-conservatoire **83,33 €**
- Frais de lettre(s) d'information pour compte débiteur non autorisé (envoi simple) **8,00 €**

À SAVOIR

La lettre d'information pour compte débiteur non autorisé est adressé au(x) titulaire(s) d'un compte qui présente une situation débitrice irrégulière pour au moins l'une des raisons suivantes :
- le client ne dispose d'aucune autorisation de découvert,
- son autorisation de découvert est utilisée pendant plus de 30 jours consécutifs,
- le montant du solde débiteur dépasse l'autorisation de découvert accordée.

Le constat d'une telle situation déclenche, par titulaire, l'envoi d'un courrier d'information de la situation débitrice irrégulière de son compte lui demandant de la régulariser. Si le compte n'est pas redevenu créditeur, ou si le solde débiteur n'est pas revenu dans la limite autorisée, un second courrier d'information pourra lui être adressé dans un délai minimum d'au moins 13 jours suivant le premier envoi. Il peut y avoir plusieurs situations débitrices irrégulières dans un même mois donnant lieu, pour chacune, à l'envoi de ces courriers.

INCIDENTS DE PAIEMENT

INCIDENTS LIÉS AUX CHÈQUES

- Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision (maximum 1 par jour) **8,00 €**(1)

Rejet de chèque

- Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision(2)
 - Chèque inférieur ou égal à 50,00 € **22,00 €/rejet**
 - Chèque supérieur à 50,00 € **42,00 €/rejet**

Frais dans la limite d'un plafond journalier de 100,00 €

(1) En cas de paiement du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans le forfait de frais de rejet.
(2) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

Rejet de chèque

Le forfait de frais de rejet d'un chèque comprend : les frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision, les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non-paiement, le blocage de la provision pour régularisation et la demande de mainlevée d'interdiction bancaire.

- Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques **25,00 €**
- Frais pour chèque payé en période d'interdiction **20,00 €**

INCIDENTS LIES AUX PRÉLÈVEMENTS ET VIREMENTS

- Frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision (maximum 1 par jour) **Gratuit**

Rejet de prélèvement

- Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision[1]
 - Prélèvement inférieur à 20,00 € **Montant de l'opération**
 - Prélèvement supérieur ou égal à 20,00 €[2] **12,00 €/rejet**

Frais dans la limite d'un plafond de **40,00 €/jour**

Rejet de prélèvement

Les frais de rejet de prélèvement incluent les frais de lettre d'information sur le refus d'exécution d'opérations de paiement et tous les autres frais perçus par la banque à l'exception de la commission d'intervention qui est prélevée séparément. Les frais de rejet ainsi que la commission d'intervention liée à cet incident ne sont pas facturés si la banque est en mesure d'identifier qu'il s'agit d'une représentation d'un prélèvement déjà rejeté pour défaut de provision. À défaut, ces frais (incluant frais de rejet et commission d'intervention) seront remboursés par la banque sur demande du client apportant la preuve de cette représentation par tout moyen.

Rejet de virement

- Frais de non-exécution de virement occasionnel pour défaut de provision **Gratuit**
- Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision **Gratuit**
- Frais par virement occasionnel incomplet (coordonnées bancaires manquantes ou erronées) **15,50 €**

INCIDENTS LIES AUX CARTES

- Frais d'opposition (blocage) de la carte par le titulaire pour perte, vol ou usage frauduleux ou par la banque pour usage abusif **Gratuit**
- Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire **36,16 €**

(1) Quelles que soient la devise, la provenance et la destination de l'opération.
(2) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément (voir définition et tarification page précédente).

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

DÉCOUVERTS ET AUTORISATIONS DE DÉCOUVERT

AUTORISATION DE DÉCOUVERT[1][2]

• Autorisation de découvert permanente..... **Nous consulter[2]**

Pour exemple[3] : pour une utilisation du découvert de 500,00 €, pendant une durée de 30 jours consécutifs, au taux débiteur IA de 20,39 %, le TAEG[4] ressort à 21,98 % Le TAEG réel, fonction de votre utilisation, sera indiqué sur vos relevés de compte.

• Autorisation de découvert ponctuelle **Nous consulter[2]**

Pour exemple[3] : pour une utilisation du découvert de 4000,00 €, pendant une durée de 30 jours consécutifs, au taux débiteur de 14,79 %, le TAEG[4] ressort à 15,62 %. Le TAEG réel, fonction de votre utilisation sera indiqué sur vos relevés de compte.

DÉCOUVERT[1]

• Découvert non autorisé

- Intérêt débiteurs au taux de **Taux maximum légal[2]**

Pour exemple[3] : pour un dépassement d'un montant de 4 000,00 €, pendant une durée de 30 jours consécutifs, au taux débiteur de 14,94 %, le TAEG[4] ressort à 15,79 %. Le TAEG réel, fonction de votre utilisation sera indiqué sur vos relevés de compte.

Autres services

• Service franchise d'agios **2,10 €/mois**

(service permettant de bénéficier d'une exonération des agios IA à concurrence du montant de la franchise défini dans les Conditions Particulières spécifiques à ce service)

• Exonération des intérêts débiteurs

(service permettant de bénéficier d'une exonération des intérêts débiteurs dans le cadre de l'autorisation de découvert n'excédant pas un montant défini)

- Exonération des intérêts débiteurs dans le cadre d'une utilisation de l'autorisation de découvert n'excédant pas 500,00 € **3,50 €/mois**
- Exonération des intérêts débiteurs dans le cadre d'une utilisation de l'autorisation de découvert n'excédant pas 1 000,00 € **6,60 €/mois**

(1) Accessible à partir de 18 ans et sous réserve de l'acceptation de la Caisse d'Épargne.
(2) Taux débiteur plafonné au taux de l'usure fixé par les pouvoirs publics. Taux d'usure disponibles en agence. Autorisation de découvert utilisable pendant une ou plusieurs périodes n'excédant pas 30 jours consécutifs. Le compte doit redevenir créditeur entre chaque période.
(3) Exemple à titre indicatif au 01/08/2025.
(4) TAEG (Taux Annuel Effectif Global) indicatif annuel calculé conformément à l'annexe à l'article R.314-3 du code de la consommation sur la base d'une utilisation immédiate, constante et intégrale sur une durée de 365 ou 366 jours ou sur la durée totale du découvert si la durée est déterminée.

CRÉDITS À LA CONSOMMATION[1]

CRÉDIT RENOUVELABLE

• Teoz[2], Izicarte[2]

Les crédits renouvelables Teoz et Izicarte sont des produits de BPCE Financement[2] qui en fixe les conditions tarifaires.

À SAVOIR

Le crédit renouvelable peut être souscrit indépendamment de la carte bancaire.

PRÊT PERSONNEL

- Taux débiteur **Nous consulter**
- Frais de dossier (en % du montant emprunté) - 26 ans **-50 %** **Nous consulter**
 - Minimum de perception pour un crédit d'un montant ≤ 50 000,00 € **80,00 €**
 - Minimum de perception pour un crédit d'un montant > 50 000,00 € **219,00 €**
- Crédit Étudiant, Crédit Apprentis, Crédit Permis à 1,00 € par jour
 - Frais de dossier **Gratuit**
- Crédit Etudiant avec caution BPI **Nous consulter**

AUTRES SERVICES

- Location avec Option d'Achat[3] **Nous consulter**
- Caution locative (frais de caution bancaire en garantie de loyer) **98,00 €/dossier**
 + commission d'engagement sur le montant cautionné 2,00%/an

CRÉDITS IMMOBILIERS[4]

PRÊTS IMMOBILIERS

- Taux débiteur **Nous consulter**
 - Frais de dossier (en % du montant emprunté) **Nous consulter**
 - Minimum **500,00 €**
- Prêt à l'Accession Sociale (PAS)
 - Frais de dossier (en % du montant emprunté) **1,00 %**
 - Maximum **500,00 €**
- Prêt à taux zéro
 - Frais de dossier **Gratuit**
- Prêt Viager Hypothécaire[5]
 - Le prêt viager hypothécaire est un produit du Crédit Foncier de France qui en fixe les conditions tarifaires.

(1) Accessible à partir de 18 ans et sous réserve de l'acceptation du dossier par votre Caisse d'Épargne, prêteur et après expiration du délai légale de rétractation.
(2) Accessible à partir de 18 ans (carte non commercialisée auprès des mineurs); sous réserve d'acceptation de votre dossier par BPCE Financement, prêteur, et après expiration du délai légal de rétractation.
(3) Produit de BPCE LEASE, Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 354 096 074 euros - Etablissement de crédit - 379 155 369 RCS Paris TVA : FR 81 379 155 369 - Intermédiaire en assurances inscrit à l'Orias n° 07 029 339 www.orias.fr Siège social : 7 promenade Germaine Sablon - 75013 Paris.
(4) Sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Caisse d'Épargne, prêteur. Pour le financement d'une opération relevant des articles L. 313-1 et suivants du Code de la consommation (crédit immobilier), l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de dix jours avant d'accepter l'offre de crédit. La réalisation de la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées.
(5) Accessible à partir de 60 ans et sous réserve de commercialisation par votre établissement et d'acceptation par le prêteur.

GARANTIES[1]

FRAIS DE GARANTIES

	Crédit Immobilier	Crédit à la Consommation
• Frais de prise de garantie		
- Caution Compagnie Européenne de Garanties et Cautions - CEGC (SACCEF)	Nous consulter	Nous consulter
- Frais de caution par Personne physique, par prêt[2]	50,00 €	Gratuit
- Nantissement de parts sociales, d'actions de parts SCPI sous seing privé	560,00	-
- Nantissement de valeurs ou de contrats détenus en Caisse d'Epargne Normandie	219,00 €	-
- Nantissement de valeurs ou de contrats détenus Hors Caisse d'Epargne Normandie	438,00 €	-
- Promesse d'affectation hypothécaire	1,00 % avec un minimum de 100,00 €	-
• Frais de levée de garantie		
- Mainlevée hypothécaire (hors frais d'enregistrement)	100,00 €	100,00 €
- Mainlevée autres garanties	100,00 €	100,00 €
• Frais de prise de caution de loyer	98,00 €	98,00 €

AUTRES OPÉRATIONS

	Crédit Immobilier	Crédit à la Consommation
• Demande de décompte de remboursement anticipé non suivi d'un remboursement effectif	Gratuit	Gratuit
• Réédition de tableau d'amortissement en agence (hors demande de remboursement anticipe effectif)	30,00 €	Gratuit
• Attestations diverses sur crédit	20,00 €	Gratuit
• Attestation CAF/Certification APL Allocation Logement	Gratuit	-
• Déblocage de fonds prioritaires à J (demande avant 10h30)	75,00 €	-
• Report d'échéance en fin de crédit	100,00 €/ crédit	4 % de l'échéance reportée

(1) Hors frais d'enregistrement de greffe ou notaire, droits, impôts et taxes.
(2) Tarification applicable aux clients Particuliers ainsi qu'aux SCI Patrimoniales Privées.

AVENANT LIÉ AUX CRÉDITS

	Crédit Immobilier	Crédit à la Consommation
• Rédaction d'un avenant de contrat de prêt		
- Réduction ou allongement de la durée	360,00 €/crédit	
- Modification d'assurance (hors substitution assurance emprunteur)	360,00 €/crédit	
- Modification de garantie (transfert...) (+frais de garantie)	360,00 €/crédit + frais de garantie	-
- Désolidarisation ou modification de bénéficiaire	360,00 €/crédit	
• Rédaction d'un avenant de contrat de prêt pour changement de taux	Nous consulter	-
• Transformation d'un taux révisable en taux fixe	Nous consulter	-
• Aménagement temporaire d'échéance	100,00 €/crédit	Nous consulter
• Frais de modification du compte de prélèvement vers un autre compte	39,90 €/crédit	Gratuit
• Frais de modification de la date de prélèvement des échéances	45,90 €/crédit	Gratuit
• Frais de modification d'un prêt en cours (autres avenants et hors avenant)	153,00 €	Gratuit
• Modulation d'échéance hors date d'anniversaire (agence)	50,00 €	-
• Modulation d'échéance hors date d'anniversaire (banque à distance)[1][2]	25,00 €	-

ASSURANCE

• **Assurance Emprunteur**[3] **Nous consulter**

Le coût de l'assurance emprunteur(s) dépend principalement de l'âge de l'assuré, de son état de santé et de la durée du crédit[4].

• **Assurance « Perte d'emploi »**[3] **: modification du forfait d'indemnisation** **Gratuit**

(1) Sous réserve d'être abonné aux services banque à distance de votre banque.
(2) Sous réserve, dans certains cas, d'éligibilité et/ou d'être équipé de Sécur'Pass.
(3) Contrat assuré par BPCE Vie et CNP Assurances, entreprises régies par le Code des assurances.
(4) Voir limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

Outre les frais et tarifs mentionnés ci-dessous, le CLIENT est redevable de façon générale de tous frais, honoraires, impôts et taxes occasionnés par l'ouverture, le fonctionnement, la clôture du compte ou par la souscription d'un produit ou service.

ÉPARGNE BANCAIRE[1]

Épargne réglementée		Epargne à terme
Comptes et livrets d'épargne	Epargne Logement	
- Livret A - Livret de Développement Durable et Solidaire (LDDS) - Livret d'Épargne Populaire (LEP) - Livret Jeune - Comptes sur Livret	- Plan Épargne Logement (PEL) - Compte Épargne Logement (CEL)	- Compte à Terme

- Ouverture/clôture d'un compte ou livret d'épargne[2] **Gratuit**
- Ouverture/Clôture d'un compte à terme **Nous consulter**
- Frais pour les comptes sur livret inactifs[3] **30,00 €**
- Frais de transfert d'un PEL, CEL et PEP (Plan Épargne Populaire) vers un autre établissement **110,00 €**
- Frais de transfert du LEP **Gratuit**
- Relevé de compte multiproduits
 Selon périodicité

	Papier	Electronique
Trimestrielle, Semestrielle, annuelle	Gratuit	Gratuit

- À partir du 5ème relevé par an **1,40 €/relevé supplémentaire**
- Transfert vers un autre établissement du réseau Caisse d'Épargne **Gratuit**

(1) Sous réserve d'éligibilité.
(2) Hors compte à terme.
(3) Compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier. Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte sur livret inactif (Livrets B, 10/12, Grand Format, Grand Prix,) est plafonné par arrêté ministériel. Ce montant est débité dans la limite du plafond réglementaire de 30€ et sous réserve du solde disponible.

- Retrait d'espèces sur compte épargne dans une autre Caisse d'Épargne
 - Délivrance et mise à disposition d'un accréditif[1] **Gratuit**
 - Retrait avec accréditif **Gratuit**
 - Retrait sans accréditif[1] (nécessite l'appel de votre Caisse d'Épargne) **4,68 € (gratuit sur le livret A)**

À SAVOIR

L'accréditif est une autorisation délivrée à un client par sa Caisse d'Épargne lui permettant de réaliser plus simplement des retraits dans une autre Caisse d'Épargne.

- Eparfix/Eparplus : frais d'abonnement à une épargne automatique **15,00 €**

À SAVOIR

Eparfix : service de virements automatiques mensuels d'un montant déterminé à une date définie.
Eparplus : service de virements automatiques mensuels à une date définie d'un montant équivalent à la différence entre le solde créditeur du compte de dépôt et un seuil minimum de virement défini en amont.

PLACEMENTS FINANCIERS

La Caisse d'Epargne, distributeur non indépendant, n'est pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec un ou plusieurs producteurs et n'est pas en mesure de fonder son analyse sur un nombre suffisant de produits et services sur le marché car elle travaille principalement avec des entreprises du Groupe BPCE. À ce titre, la Caisse d'Epargne peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire. La Caisse d'Epargne peut bénéficier d'avantages non monétaires suivants : la formation des conseillers, la fourniture d'informations relatives aux instruments financiers, la participation à une conférence, la mise à disposition d'outils, etc. Ces avantages ont pour objectif notamment d'améliorer la qualité du service fourni au client.

Retrouver la définition des frais dans le Glossaire des frais des placements financiers.

FRAIS PONCTUELS

FRAIS PONCTUELS LIÉS AU SERVICE

- Frais d'ouverture CTO/PEA/PEA-PME-ETI **Gratuit**
- Frais de clôture CTO/PEA/PEA-PME- ETI **Gratuit**
- Frais de transfert
 - CTO/PEA/PEA-PME-ETI vers un autre établissement du réseau Caisse d'Epargne..... **Gratuit**
 - CTO vers une autre banque **145,50 €**
 - PEA/PEA-PME-ETI vers une autre banque (dans la limite d'un plafond de 145,50 €)[2]
 - Par ligne titre transférée **15,00 € par ligne**
 - Par ligne si titres non cotés **50,00 € par ligne**

(1) La procédure de retrait d'espèces sur compte d'épargne dans une autre Caisse d'Epargne ne concerne que les comptes d'épargne suivants : Livret A, Livret B et Compte Epargne Logement.
(2) Incluant les frais de clôture pris à l'occasion d'un transfert.

• Frais de transaction sur les opérations de bourse

À SAVOIR

La facturation des ordres de Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi. Il est à noter que les ETF (Exchange Traded Funds) sont achetés et vendus comme des opérations de bourse.

• EURONEXT (Paris – Bruxelles – Amsterdam)

Frais de transaction[1]		Par Internet	En agence
Commission proportionnelle au montant de la transaction	CTO	0,50%	1,50%
	PEA / PEA-PME-ETI	0,50%	1,20%
Minimum de perception	CTO	8,00 €	19,00 €
	PEA / PEA-PME-ETI	-	-

- Ordre reçu et non exécuté **Gratuit**
- Ordre annulé..... **Gratuit**

• HORS EURONEXT (Bourses étrangères)..... **Nous consulter, avec un minimum de 92,00 €**
- Ordre reçu et non exécuté **Gratuit**
- Ordre annulé..... **Gratuit**

FRAIS PONCTUELS LIÉS AU PRODUIT

À SAVOIR

Une **valeur Groupe** est un instrument financier émis par une entité du groupe BPCE et considérée comme pouvant bénéficier d'une tarification attractive. Par exemple, les ETF et les OPC émis par le Groupe sont considérés comme des valeurs Groupe.

• Organismes de Placement Collectif (OPC)

Frais de souscription	
OPC Groupe	Se référer au Document d'Information Clé (DIC)
OPC Hors Groupe	27,00 € + se référer au Document d'Information Clé (DIC)
Frais de rachat	Se référer au Document d'Information Clé (DIC)

• Produits structurés
- Titres de Créance

Obligation émise par Natixis CIB pour les Caisses d'Épargne	
Frais de souscription	Gratuit
Frais de sortie	Gratuit
Autres titres de créance	Se référer au Document d'Information Clé (DIC)

- Fonds à Formule

Frais de souscription	Se référer au Document d'Information Clé (DIC)
Frais de sortie	Se référer au Document d'Information Clé (DIC)
• Avant échéance de fonds à formule • À échéance	

(1) Frais prélevés lors de l'exécution de l'ordre d'achat ou de vente de titres financiers cotés sur les marchés financiers.

FRAIS RÉCURRENTS
FRAIS LIÉS AU SERVICE

À SAVOIR

Les droits de garde sont facturés annuellement pour chaque Compte-Titres Ordinaire (CTO) en mars sur la base de l'évaluation au 31 décembre de l'année précédente.

COMPTE-TITRES ORDINAIRES (CTO)

Droits de Garde/Frais de tenue de compte -28 ans **Gratuit** (2)

	Commission proportionnelle appliquée sur la valorisation du portefeuille au 31/12 de l'année écoulée et prélevée au 1er trimestre de chaque année			Commission fixe par ligne du portefeuille (en supplément de la commission proportionnelle)
	Taux	Minimum de Perception	Maximum de Perception	
Portefeuille composé uniquement de valeurs Groupe(1)	-	32,00 €/an	32,00 €/an	-
Portefeuille mixte composé de valeurs Groupe et/ou d'autres valeurs(1)	0,40 %/an de 0 € à 50000 € 0,30 %/an de 50001 € à 100000 € 0,20 %/an à partir de 100001 €	36,00 €/an	315,00 €/an	4,65 €/ligne/an
Sans valeur inscrite	-	32,00 €/an	32,00 €/an	-

PLAN D'ÉPARGNE EN ACTIONS (PEA) ET PLAN D'ÉPARGNE EN ACTIONS PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (PEA PME)

Droits de Garde/Frais de tenue de compte -28 ans **Gratuit** (2)

Dans le cas de portefeuilles mixtes, un plafond de perception s'applique par catégorie de valeurs et le montant maximum des DDG est égal à la somme des plafonds des catégories de valeurs (Valeurs Groupe et Valeurs Hors Groupe).

Les montants sont indiqués en € TTC

	DDG		
	Valeurs Groupe	Valeurs Hors Groupe	
		Titres Côtés	Titres Non Côtés
Portefeuille composé soit uniquement de valeurs Groupe, soit mixte composé de Valeurs Groupe et Hors Groupe, soit uniquement de valeurs Hors Groupe			
Commission proportionnelle appliquée sur la valorisation du portefeuille par type de ligne			
Tranche A **(de 0 € à 50000 €)**	0,40 %/an		
Tranche B **(de 50001 € à 100000 €)**	0,30 %/an		
Tranche C **(à partir de 100001 €)**	0,20 %/an		
Commission fixe par ligne du portefeuille (en supplément de la commission proportionnelle)	4,65 €/ligne/an	4,65 €/ligne/an	25,00 €/ligne/an
Plafond de perception (hors montant de la ligne)	32,00 €/an	315,00 €/an	

(1) Au sein d'un portefeuille mixte, c'est-a-dire compose de valeurs Groupe et de valeurs Hors Groupe, la tarification correspondant a chaque type de valeurs s'applique.
(2) Application de la Gratuité sur la base des encours détenus entre le 01/01/26 et le 31/12/26.

À SAVOIR

Prévu par la loi Pacte de 2019, le plafonnement des frais du PEA est entré en vigueur le 1er juillet 2020. Les droits de garde au titre d'un PEA/PEA-PME-ETI sont plafonnés à 0,4% sur les encours du plan auquel s'ajoute un forfait par ligne plafonné à 5 € pour les titres cotés et 25 € pour les titres non cotés.

- Frais de tenue et de gestion de compte titres, PEA ou PEA-PME-ETI inactifs[1] **Droits de garde[2]**

FRAIS RECURRENTS LIÉS AU PRODUIT

- Organismes de Placement Collectif (OPC)

Frais de gestion	**Se référer au Document d'Information Clé (DIC)**

TARIFICATION APPLICABLE AUX TITRES NON COTÉS

	CTO	PEA
Dépôt ou inscription constitution du dossier ou Cession	**185,00 €/opération**	**1,2% avec un maximum de 185,00 €/opération**
Actes de gestion (opération sur titre, détachement dividendes, etc.)	**192,00 €/opération**	**192,00 €/opération**

TARIFICATION APPLICABLE AUX CONTRATS D'ASSURANCE VIE, AUX CONTRATS DE CAPITALISATION, AU PLAN ÉPARGNE RETRAITE

Les frais relatifs aux différents contrats sont indiqués dans les bulletins d'adhésion, les notices remis aux clients ou les documents d'informations clés (DIC). Les établissements perçoivent une commission de distribution laquelle est également mentionnée dans les documents contractuels et réglementaires auxquels le client peut avoir accès.

TARIFICATION APPLICABLE AU PLAN ÉPARGNE AVENIR CLIMAT[3]

Frais max sur versement	**1 %**
Frais de gestion sur encours	**0,70 %/an**
Frais sur arbitrage	**0 %**

Pour les autres frais, veuillez vous référer aux conditions générales et aux DIC (documents d'informations clés).

CONDITIONS APPLICABLES AUX MANDATS ET AVENANTS SIGNÉS À COMPTER DU 16 MARS 2026

Commission de gestion annuelle « tout compris »[4]	**Taux Unique 1,20%TTC**
Incluant la Commission forfaitaire de gestion de VEGA IS	**Dont 1,10%TTC** *Dont 70% rétrocédés à la Caisse d'Epargne en sa qualité de distributeur du mandat*
Incluant une Commission forfaitaire de tenue de compte (conservation des actifs et traitement des opérations)	**Dont 0,10%TTC**

En cas de résiliation du mandat les conditions tarifaires standard applicables au compte titres / PEA seront rétablies.

(1) Compte inactif au sens de l'article L.312-19 du code monétaire et financier.
(2) Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.
(3) Contrat de capitalisation multisupport libellé en euros et en unités de compte de BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances.
(4) Commission prélevée semestriellement, basée sur la moyenne des valorisations fin de mois du portefeuille. Seuls les impôts/taxes et timbres de bourse sont directement prélevés par le Teneur de compte en supplément de la commission de gestion annuelle.

CONDITIONS APPLICABLES AUX MANDATS SIGNÉS AVANT LE 16 MARS 2026

Droit d'entrée et de sortie	**Votre Caisse d'Épargne perçoit des droits d'entrée sur des OPC hors groupe.**
Commissions de mouvement	**Votre Caisse d'Épargne perçoit des commissions de mouvement.**
Commissions de gestion rétrocédées par le gérant	**80% des commissions de gestion perçues par le gérant sont rétrocédées à la Caisse d'Épargne en tant que distributeur du mandat.**
Droits de garde	**Votre Caisse d'Épargne perçoit des droits de garde .**

Les commissions de mouvement désignent les frais perçus par le gérant ou des parties liées à l'occasion d'opérations d'achat ou de vente portant sur le portefeuille d'un mandat de gestion.

Avertissement :
Votre attention est attirée sur les liens capitalistiques existant entre le gérant VEGA IS et votre Caisse d'Épargne, établissement distributeur, qui pourraient faire émerger de potentiels conflits d'intérêts. Le schéma de rémunération établi entre votre Caisse d'Épargne, distributeur et teneur de compte d'une part, et VEGA IS, gérant sous mandat, d'autre part, peut renforcer l'incitation du gérant sous mandat à accroître le taux de rotation des portefeuilles pour le compte du groupe.

TARIFICATION APPLICABLE AUX PARTS SOCIALES

À SAVOIR

Les parts sociales sont des parts de capital de Caisse d'Épargne. Détenir des parts sociales, c'est devenir sociétaire de votre Caisse d'Épargne et donc être copropriétaire d'une fraction de l'entreprise. Cela confère deux grands droits : 1. voter en assemblée générale selon le principe « un homme, une voix » et 2. percevoir une rémunération sous forme d'un intérêt appelé dividende dont le montant est voté annuellement par l'assemblée générale.

- Frais de souscription, détention, rachat de parts sociales, quel que soit le support de détention..... **Gratuit**

À SAVOIR

Être sociétaire, c'est également appartenir au Club Sociétaires et avoir accès à une plateforme d'avantages (bons d'achat, cashback (remise après achat) et remises immédiates).

OPERATIONS DIVERSES

- Avis et relevés
 - Avis d'opéré titres **Gratuit**
 - Édition et envoi de l'Imprimé Fiscal Unique annuel **Gratuit**
 - Duplicata et envoi de l'Imprimé Fiscal Unique **20,36 €**
 - Relevé ponctuel de portefeuille **30,54 €**
- Autres services
 - Bourse Esprit Écureuil
 - Forfait 3 services : Abonnement, Assurance moins-values, Prise de bénéfices **12,00 €**
 - Service Abonnement à l'unité **Gratuit**
 - Service Assurances moins-values à l'unité **7,00 €/an**
 - Service « Prise de bénéfices » à l'unité **10,00 €/an**
 - Direct Écureuil Service Bourse **Gratuit**
 - Services de Gestion Privée : étude patrimoniale « Scan Patrimoine » **Nous consulter**

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE



Les offres d'assurance détaillées, ci-après, sont soumises à des conditions et exclusions (vous retrouverez toutes les informations utiles et les caractéristiques principales des offres dans les documents d'informations clés, la notice d'informations ou les conditions générales des contrats). N'hésitez pas à contacter votre conseiller pour toute information complémentaire. Caisse d'Épargne vous présente la gamme de produits d'assurance pour laquelle elle agit en qualité d'intermédiaire en assurances dûment enregistré à l'ORIAS sous le numéro 07 004 919. L'immatriculation Caisse d'Épargne peut être contrôlée sur www.orias.fr.

VOUS ASSURER AINSI QUE VOS PROCHES

- **Garanties Santé**[1] **Nous consulter**

Contrat qui contribue à la prise en charge des frais de santé.

- **Garanties des Accidents de la Vie**[1] **Nous consulter**

Contrat de prévoyance qui assure une indemnisation et des services d'assistance en cas d'accident de la vie privée.

- **SECUR' Obsèques**[2] **Nous consulter**
- **SECUR' Famille 2**[3] **Nous consulter**

Contrat qui vous assure financièrement vous et votre famille contre les aléas de la vie.

- **SECUR'Urgence**[4] **Nous consulter**

Contrat, qui, en cas de décès, permet le versement d'un capital garanti de 7 500 euros en 48h, et ce, à la personne de votre choix.

- **Assistance Vie**[5] **Nous consulter**

Contrat couvrant la dépendance totale et partielle et prévoyant des prestations financières en cas de survenance de dépendance ainsi que des garanties d'assistance pour l'assuré et ses proches.

- **Start'Expat**[6] **Nous consulter**

Contrat d'assurance pour les personnes en mobilité internationale qui propose des garanties de santé, de prévoyance et sur la responsabilité civile..

ASSURER VOS BIENS

- **Assurance Auto**[1] **Nous consulter**
- **Assurance 2 Roues**[1] **Nous consulter**
- **Assurance Habitation**[1] **Nous consulter**
- **Télésurveillance**[7] **Nous consulter**
- **SECUR'Média**[1] **Nous consulter**

Contrat unique pour assurer en formule Individuelle ou Famille la plupart de vos appareils high tech nomades notamment en cas de bris accidentel ou de vol en France ou à l'étranger.
Formule 1 : téléphone portable uniquement. Formule 2 : appareils multimédia portables.

(1) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD. Entreprise régie pas le Code des assurances
(2) SECUR' Obsèques est un contrat d'assurance décès de BPCE Vie, les prestations d'assistance sont assurées par IMA (Inter Mutuelles Assistance). Entreprises régies par le Code des assurances.
(3) SECUR' Famille 2 est un contrat d'assurance décès de BPCE Vie, les prestations d'assistance sont assurées par IMA Assurances (Inter Mutuelles Assistance). Entreprises régies par le Code des Assurances.
(4) SECUR' Urgence est un contrat d'assurance décès de BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances.
(5) Ecureuil Assistance Vie est un contrat d'assurance dépendance de CNP Assurances, entreprise régie par le code des assurances. Les prestations d'assistance sont assurées par Filassistance International, entreprise régie par le code des assurances, 108 Bureaux de la Colline – 92213 SAINTCLOUD Cedex.
(6) Association de Services des Français de l'Etranger confié à MSH INTERNATIONAL la conception et la gestion de sa gamme de contrats.
(7) Prestation assurée par Vérisure.

VOUS PROTÉGER AU QUOTIDIEN

- Assurance Protection Juridique[1] **Nous consulter**

Contrat qui vous apporte une assistance juridique et permet la prise en charge des frais nécessaires à votre défense en cas de litiges (dans les conditions limites et exclusions des engagements contractuels).

- Sérélia Téléassistance[2] **Nous consulter**

Contrat d'assistance permettant de sécuriser les personnes âgées et/ou handicapées à leur domicile avec une plateforme téléphonique joignable 24h/24 et 7j/7. Selon l'urgence, le téléopérateur contacte un proche de la personne ou déclenche une intervention des secours.

ASSURER VOTRE ÉPARGNE

- Assurance sur Épargne[1] **27,00 €/an dont 3,00 € de frais de gestion**

En cas de décès accidentel, un capital égal à la somme de votre épargne (dans la limite de 55 000 €) placée à la Caisse d'Epargne ainsi que l'équivalent d'un an de versement programmé est versé au bénéficiaire de votre choix.

PROTÉGER VOS MOYENS DE PAIEMENTS

Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement

- Assurance sur Compte[3]

Une assurance[4] permettant de couvrir les opérations frauduleuses en cas de perte ou de vol de vos moyens de paiement, et vos papiers officiels et vos clés ;

- Formule individuelle **36,00 €/an**
- Formule Famille **57,60 €/an**

Pour en savoir plus :

https://www.caisse-epargne.fr/comptes-cartes/assurance-sur-compte/

OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

- Protection juridique[1] offre souscrite avant le 21/11/2021 **Nous consulter**
- Sécur Famille[5] **Nous consulter**
- Satellis Juri-Protection[1] Compte joint **32,07 €/an**
- Ecureuil Solution Obsèques[6] **Nous consulter**
- Garantie Urgence[7] **Nous consulter**
- Garantie Famille[8] **Nous consulter**
- Assurance Moyens de Paiement[1] **18,30 €/an**
- Assurance perte ou vol des cartes à autorisation systématique et des cartes VISA[1] **13,20 €/an**
- Service Opposition[1] **22,00 €/an**
- Satellis Assurance[1] **15,70 €/an**
- Prévoyance du Locataire[9] **Nous consulter**
- Télésurveillance IMA Protect[10] **Nous consulter**

(1) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD. Entreprise régie par le Code des assurances.
(2) Sérélia, une marque de la société Séréna, Groupe IMA : Société par Actions Simplifiée au capital de 2 007 829 € – 118 avenue de Paris -CS 89139 79061 NIORT – Cedex 09 – RCS NIORT : 353 508 443 – N° SAP353508443.
(3) Assurance sur Compte est un contrat assuré par BPCE Assurances IARD. Entreprise régie par le Code des assurances.
(4) Selon les conditions, plafonds, limites et exclusions des engagements contractuels en vigueur.
(5) SECUR' Famille est un contrat d'assurance décès de BPCE Vie, les prestations d'assistance sont assurées par IMA Assurances (Inter Mutuelles Assistance). Entreprises régies par le Code des Assurances.
(6) Ecureuil Solutions Obsèques est un contrat d'assurance décès de CNP Assurances, entreprise régie par le Code des Assurances. Les prestations d'assistance sont assurées par Filassistance International, entreprise régie par le code des assurances.
(7) Garantie Urgence est un contrat d'assurance décès de CNP Assurances, entreprise régie par le code des assurances. Les prestations d'assistance sont assurées par Filassistance International, entreprise régie par le code des assurances.
(8) Garantie Famille est un contrat d'assurance décès de CNP Assurances, entreprise régie par le code des assurances. Les prestations d'assistance sont assurées par Filassistance International, entreprise régie par le code des assurances.
(9) Prévoyance du locataire est un contrat d'assurance de CNP Assurances et CNP IAM, entreprises régies par le Code des assurances.
(10) Une société du Groupe IMA (Inter Mutuelles Assistance), Siège social : 31 route de Gachet - CS 20802, 44308 NANTES CEDEX 3 - Société par Actions Simplifiée au capital de 1 300 000 € - 422 715 458 RCS Nantes. Autorisations CNAPS n° AUT-044-2116-06-14-20170351265 et AUT-049-2116-06-14-20170357207. L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. Certification APSAD de Service de Télésurveillance et traitement des images à distance type P5 n° 170.01.31/192.05.31 Certification délivrée par le CNPP - www.cnpp.com.

AUTRES PRESTATIONS **ET SERVICES**

FRAIS DE SUCCESSION(1)

Frais de traitement du dossier calculés en fonction du montant des encours et des typologies de produits détenus par le défunt au jour du décès, hors assurance vie, à hauteur de 100% des comptes individuels et 50% des comptes joints.

- Frais bancaires de succession pour le cas d'un mineur décédé **Gratuit**
- Frais bancaires de succession dont le montant des avoirs(2) est inférieur à 5965 € **Gratuit**
- Frais bancaires dans le cas d'une succession simple(3) **Gratuit**

Frais applicables	Tarifs
Cas d'une succession simple dont le montant des avoirs est supérieur à 5965€ et en présence de produits d'épargne financière (CTO, PEA / PEA-PME-ETI)	**1% sur la totalité du montant des avoirs d'épargne financière du défunt (CTO, PEA / PEA-PME-ETI) plafonnés à 857 €**
Cas d'une succession complexe(4)	**1% sur la totalité des avoirs bancaires (y compris CTO, PEA / PEA-PME-ETI) plafonnés à 857 €**

- Paiement de factures à la demande des ayants droits (hors Pompes Funèbres) **Gratuit**
- Virement pour paiement de la facture Pompes Funèbres **Gratuit**
- Évaluation des avoirs du conjoint survivant **Gratuit**

À SAVOIR

Le traitement bancaire d'une succession comprend différentes étapes dont quelques exemples ci-dessous :

- enregistrement du décès et gestion du dossier ;
- protection, sécurisation et clôture des comptes du défunt ;
- production de(s) arrêté(s) de compte(s) au jour du décès ;
- relations avec les tiers gestionnaires de produits (assureurs, gestionnaire de valeurs mobilières, organismes de financement spécialisé...) ;
- correspondance et échanges avec notaire, ayants-droits..., réponse aux sollicitations de l'administration fiscale.

(1) Tarifs applicables depuis le 13/11/2025, date d'entrée en vigueur de la loi Pires-Beaune.
(2) Montant des encours et des typologies de produits détenus par le défunt au jour du décès, hors assurance-vie, à hauteur de 100 % des comptes individuels et 50 % des comptes joints.
(3) En présence d'au moins un enfant ou de ses descendants avec un montant d'avoirs du 1er relevé de compte supérieur à 5965€ et en l'absence de facteur de complexité manifeste.
(4) Une succession est complexe lorsque : le défunt n'a aucun héritier au sens du 1° de l'article 734 du code civil (les enfants et leurs descendants) ; un contrat de prêt immobilier souscrit par le défunt est en cours à la date du décès ; un ou plusieurs comptes du défunt à clôturer sont de nature professionnelle ; une ou des sûretés sont constituées sur un ou plusieurs comptes ou produits d'épargne à clôturer ; les opérations liées à la succession comportent un ou plusieurs éléments d'extranéité.

AUTRES PRESTATIONS

RECHERCHE ET ÉDITION DE DOCUMENT(S)

- Frais de recherche simple (document de moins d'un an), dont photocopie de chèque..... **16,00 € la 1re opération puis 5,00€/opération supplémentaire comprise dans la même demande**
- Frais de recherche complexe (document de plus d'un an), dont photocopie de chèque..... **33,00 € la 1re opération puis 5,00€/opération supplémentaire comprise dans la même demande**
- Édition d'une attestation simple **16,00 €/opération(1)**
- Édition d'une attestation complexe **33,00 €/opération(1)**

AUTRES SERVICES

- Frais de recherche d'adresse inconnue, PND (Pli Non Distribué) **16,85 €**

(1) L'édition d'une attestation simple correspond à un traitement automatique et l'édition d'une attestation complexe correspond à un traitement manuel par nos services.

OPÉRATIONS INTERNATIONALES[1]

OPTION INTERNATIONALE[2]

	Formule 1 : Voyage (11/25 ans Gratuit ; 26/28 ans Gratuit *)		Formule 2 : Séjour (11/25 ans Gratuit ; 26/28 ans Gratuit **)		Formule 3 : Séjour + (11/25 ans Gratuit)	
	Zone Euro	Hors zone Euro	Zone Euro	Hors zone Euro	Zone Euro	Hors zone Euro
Retrait par carte	Illimités[3]	3/mois[4]	Illimités[3]	4/mois[4]	Illimités[3]	Illimités[3][4]
Paiement par carte	Illimités[3]	10/mois	Illimités[3]	Illimités[3]	Illimités[3]	Illimités[3]
Virements	Illimités[5]	-	Illimités[5]	1/mois[6]	Illimités[5]	1/mois[6]
Tarification	**4,00 €/mois**		**16,00 €/mois**		**18,00 €/mois**	
Engagement	1 mois[7]		2 mois[7]		2 mois[7]	

*Sous réserve de détention d'une Formule Initial ou Confort
**Sous réserve de détention d'une Formule Confort (avant le 01/06/2026), ou de détention d'une Formule initial (à partir du 01/06/2026).

CHANGE MANUEL

ACHAT ET VENTE DE DEVISES[8]

- Commission de change, si commande < 100,00 € ou si la cession < 50,00 € **% du montant de la transaction en fonction du cours de change en vigueur + 3,05 €**
- Commission de change, si commande ≥ 100,00 € ou si la cession ≥ 50,00 € **Selon cours**

À SAVOIR

Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction incluant les frais de services.

OPÉRATION PAR CARTE BANCAIRE[1]

À SAVOIR

La commission de change est prélevée en sus des frais indiqués ci-dessous selon le cours en vigueur.

RETRAITS D'ESPÈCES EN DEVISE

	Frais par retrait d'espèces à un DAB[9] d'une autre banque	Retraits d'espèces en agence sans émission de chèque
Commission proportionnelle	**2,90 %**	**2,90 %**
Commission fixe	**3,23 €**	**6,25 €**

PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE EN DEVISE

- Paiement par carte en devises (la carte est émise par la banque)
 - Commission proportionnelle..... **2,90 %**
 - Commission fixe **0,70 €/paiement**

(1) Opérations en devises hors Euro ou impliquant un pays hors EEE (voir Détails de l'EEE en page 47).
(2) Service réservé aux détenteurs d'une carte Visa. Dans le cadre d'un compte individuel ou joint avec 2 cartes ou plus, les avantages tarifaires s'appliquent à l'ensemble des cartes et non à chacune des cartes liées à ce compte.
(3) Dans la limite des plafonds de retraits et de paiements définis par carte.
(4) Hors frais applicables par la banque étrangère.
(5) Virements SEPA gratuits et illimités sur Direct Ecureuil.
(6) Exonération des frais d'émission en agence ou de réception d'un virement international hors frais de change et de correspondant.
(7) Le service Option Internationale est conclu pour une durée initiale d'un mois pour la formule 1 - Voyage ou de deux mois pour les formules 2 - Séjour et 3 Séjour +.
(8) Sous réserve de disponibilité des fonds.
(9) DAB : Distributeur Automatique de Billets.

OPÉRATIONS PAR CHÈQUES

PAIEMENT PAR CHÈQUE À L'ÉTRANGER

En euros

- Commission de service **0,10 %**
 - Minimum de perception **13,52 €**

En devises

- a - Commission de service **0,10 %**
 - Minimum de perception **13,52 €**
- b - Commission de change **0,05 % du montant de la transaction en fonction du cours de change en vigueur**
 - Minimum de perception **14,60 €**
 - Minimum de perception (a + b) **28,12 €**

VIREMENTS NON SEPA

ÉMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA

Virement en € hors zone SEPA ou en devises (quel que soit le pays, réalisé au guichet de l'agence)

- Frais par virement en euros
 - Commission proportionnelle au montant de la transaction **0,10 %**
 - Minimum de perception **17,00 €**
- Frais par virement en devises
 - Commission proportionnelle au montant de la transaction **0,10 %**
 - Minimum de perception **17,00 €**
 - Commission de change **0,05 % du montant de la transaction en fonction du cours de change en vigueur**
 - Minimum de perception **14,60 €**
- Frais par virement occasionnel incomplet (coordonnées manquantes ou erronées) **15,50 €**
- Frais du correspondant **6,00 €**
- Frais par virement occasionnel vers la Banque BCP Maroc (virement en € et dont le montant est < 150 000 €) **5,00 €**

RÉCEPTION D'UN VIREMENT NON SEPA

Virement en devises ou en provenance d'un pays hors zone SEPA

- Frais par virement **0,10 %**
 - Minimum de perception **17,00 €**
- Commission de change **0,05 % du montant de la transaction en fonction du cours de change en vigueur**
 - Minimum de perception **14,60 €**
- Frais par virement occasionnel incomplet (coordonnées manquantes ou erronées) **15,50 €**

À SAVOIR

La commission de change est perçue à chaque opération de virement (émis ou reçu) en devises ou chèques (émis ou reçus) en devises nécessitant l'achat ou la vente des devises. La commission de change s'applique proportionnellement au montant de la transaction. Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction incluant les frais de services.

OFFRE RETIRÉE DE LA COMMERCIALISATION

- Services retraits déplacés à l'international (Offre réservée aux 12-25 ans) **15,60 €/an**

TARIFICATION
ET AVANTAGES JEUNES

TARIFICATION SPÉCIFIQUE ET AVANTAGES TARIFAIRES DÉDIÉS AUX JEUNES SELON L'AGE

Extrait des offres/services listés dans la présente brochure.

FONCTIONNEMENT DU COMPTE

- Coffre-fort numérique 5 Go - 26 ans **Gratuit 3 mois puis 0,62 €/mois**
- Tenue de compte de dépôt (hors forfaits) - 26 ans **9,50 €/an**
- AlertEcureuil - Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS
 - Formule Individuelle - 26 ans **soit 15,30 €/an**

OFFRE GROUPÉE DE SERVICES

FORMULE INDIVIDUELLE (VOIR LE DETAIL DE L'INTEGRALITE DES SERVICES INCLUS DANS LES OFFRES INITIAL, CONFORT ET OPTIMAL EN PAGES 14 À 16)

Jeunes de 11 à 17 ans inclus

	 CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique[1]/systématique[1]
Formule Initial	1,00 €/mois avant le 01/06/2026 Gratuit à partir du 01/06/2026
Formule Confort	-50% sur la cotisation mensuelle
Formule Optimal	-50% sur la cotisation mensuelle

Jeunes de 18 à 28 ans inclus

	 CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique[1]	 CB Visa Classic[2] ou CB Visa Classic IZICARTE[3] Débit immédiat ou Débit différé	 Visa Premier[2] ou Visa Premier IZICARTE[3] Débit immédiat ou Débit différé	 Visa Platinum[2] ou Visa Platinum IZICARTE[3] Débit Différé	 Visa Infinite[2] Débit différé
Formule Initial	50% sur la cotisation mensuelle avant le 01/06/2026 Gratuit à partir du 01/06/2026	-50% sur la cotisation mensuelle avant le 01/06/2026 Gratuit à partir du 01/06/2026			
Formule Confort	2,50 €/mois 18/25 ans	2,50 €/mois 18/25 ans	3,90 €/mois 18/25 ans		
Formule Optimal	-50% sur la cotisation mensuelle	-50% sur la cotisation mensuelle	-50% sur la cotisation mensuelle	-50% sur la cotisation mensuelle	-50% sur la cotisation mensuelle

(1) La carte CB Visa Classic à contrôle de solde quasi systématique est commercialisée auprès des clients à partir de 12 ans. La carte CB Visa Classic à contrôle de solde systématique est commercialisée auprès des mineurs à partir de 11 ans.
(2) Cartes bancaires non commercialisées auprès des mineurs.
(3) Sous réserve de l'accord de BPCE Financement. Service non commercialisé auprès des mineurs.

FORMULE FAMILLE

Dans une Formule Famille, le(s) parent(s) règle(nt) une cotisation mensuelle unique permettant ainsi aux jeunes, membres de la famille âgés de 11 à 28 ans inclus, de bénéficier de la formule avec leur propre compte et carte bancaire adaptée selon leur âge ainsi que des services essentiels au quotidien[1].

MOYENS DE PAIEMENT

MONEY WALKIE[2]

- Porte-monnaie électronique sans contact
- Tarif préférentiel pour les clients et les sociétaires Caisse d'Epargne..... **Nous consulter**

DÉCOUVERTS ET AUTORISATIONS DE DÉCOUVERTS

AUTORISATION DE DÉCOUVERT[3][4]

- Autorisation de découvert permanente..... **Nous consulter**

CRÉDITS À LA CONSOMMATION[5]

PRÊT PERSONNEL

- Crédit étudiants, apprentis, jeunes actifs, Crédit Permis à 1,00 € par jour
 - Frais de dossier..... **Nous consulter**

EPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

TARIFICATION APPLICABLE AU PLAN ÉPARGNE AVENIR CLIMAT[6]

Frais max sur versement	**1 %**
Frais de gestion sur encours	**0,70 %/an**
Frais sur arbitrage	**0 %**

- Droits de Garde/Frais de tenue de compte - 28 ans **Gratuit**[13]

OPTION INTERNATIONALE[7]

	Formule 1 : Voyage		Formule 2 : Séjour		Formule 3 : Séjour +	
	Zone Euro	Hors zone Euro	Zone Euro	Hors zone Euro	Zone Euro	Hors zone Euro
Retraits par carte	**Illimités**[8]	**3/mois**[9]	**Illimités**[8]	**4/mois**[9]	**Illimités**[8]	**Illimités**[8][9]
Paiements par carte	**Illimités**[8]	**10/mois**	**Illimités**[8]	**Illimités**[8]	**Illimités**[8]	**Illimités**[8]
Virements	**Illimités**[10]	-	**Illimités**[10]	**1/mois**[11]	**Illimités**[10]	**1/mois**[11]
Tarification	11/25 ans **Gratuit** 26/28 ans **Gratuit** *		11/25 ans **Gratuit** 26/28 ans **Gratuit** **		11/25 ans **Gratuit**	
Engagement	**1 mois**[12]		**2 mois**[12]		**2 mois**[12]	

*Sous réserve de détention d'une Formule Initial ou Confort **Sous réserve de détention d'une Formule Confort

Dans le cadre d'un retrait par carte au distributeur automatique hors France, des frais peuvent s'appliquer selon les conditions de la banque détenant le distributeur.

(1) Les services chéquiers et découvert autorisé ne sont pas éligibles auprès des jeunes mineurs.
(2) Le produit Money Walkie s'appuie sur une carte Visa rattachée à un compte de monnaie électronique. Money Walkie est un service commercialisé par QIIP, société par actions simplifiée au capital de 32 197,90 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Créteil sous le numéro 879 135 879 dont le siège social est situé 115 boulevard de Sébastopol, 75002 Paris, et agissant en qualité de distributeur de Xpollens, société par actions simplifiée au capital de 64 427 585 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 501 586 341, dont le siège social est situé 110 avenue de France – 75013 Paris. Xpollens est agréée en tant qu'établissement de Monnaie Électronique au sens de l'article L.525-1 du Code monétaire et financier, par l'ACPR, l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, sise 4 Place de Budapest 75436 PARIS CEDEX 09, sous le numéro 16528 (fiche consultable sur «http://www.regafi.fr»www.regafi.fr).
(3) Accessible à partir de 18 ans et sous réserve de l'acceptation du dossier par votre Caisse d'Épargne, prêteur et après expiration du délai légale de rétractation.
(4) Taux débiteur plafonné au taux de l'usure fixé par les pouvoirs publics. Taux d'usure disponibles en agence. Autorisation de découvert utilisable pendant une ou plusieurs périodes n'excédant pas 30 jours consécutifs. Le compte doit redevenir créditeur entre chaque période.
(5) Accessible à partir de 18 ans et sous réserve de l'acceptation du dossier par votre Caisse d'Épargne, prêteur et après expiration du délai légal de rétractation.
(6) Contrat de capitalisation multisupport libellé en euros et en unités de compte de BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances.
(7) Service réservé aux détenteurs d'une carte Visa et pour les opérations en devises hors Euro ou impliquant un pays hors EEE. Dans le cadre d'un compte individuel ou joint avec 2 cartes ou plus, les avantages tarifaires s'appliquent à l'ensemble des cartes et non à chacune des cartes liées à ce compte.
(8) Dans la limite des plafonds de retraits et de paiements définis par carte.
(9) Hors frais applicables par la banque étrangère.
(10) Virements SEPA gratuits et illimités sur Direct Ecureuil.
(11) Exonération des frais d'émission en agence ou de réception d'un virement international hors frais de change et de correspondant.
(12) Le service Option Internationale est conclu pour une durée initiale d'un mois pour la formule 1 - Voyage ou de deux mois pour les formules 2 Séjour et 3 Séjour +.
(13) Application de la Gratuité sur la base des encours détenus entre le 01/01/26 et le 31/12/26.

ASSOCIATIONS DE PROXIMITÉ

COMPTE COURANT ET SERVICES ASSOCIÉS

- Frais de tenue compte **7,00 €/trimestre**
 - Frais de tenue et de gestion de compte inactif[1](compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier) **30,00 €/an dans la limite du solde créditeur du compte**
- CE net Comptes..... **24,00 €/mois**

OFFRE RETIRÉE DE LA COMMERCIALISATION

- Direct Ecureuil Pro[2] **10,00 €/mois**

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS DE FONCTIONNEMENT

- Commission d'intervention..... **9,95 €/opération**
 - Dans la limite d'un plafond journalier de **59,70 €**
- Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision comprenant :
 - Frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision : envoi par lettre simple ou appel par plateforme téléphonique (frais postaux en sus en cas d'envoi en recommandé à la demande du client)
 - Frais de dossier
 - Les frais de rejet de chèque
 - Frais de lettre d'injonction adressée au titulaire et au co-titulaire
 - Frais postaux d'envoi en recommandé avec A/R de la lettre d'injonction
 - Déclaration Banque de France
 - Frais de gestion du compte pendant la période d'interdiction bancaire
 - Délivrance d'un certificat de non-paiement
 - Blocage de provision
 - Frais de mainlevée de l'interdiction bancaire
 - Pour un chèque < ou égal à 50,00 €..... **20,05 €[3]**
 - Pour un chèque > à 50,00 €..... **40,05 €[3]**

(dans la limite d'un plafond journalier unique de 100,00 €)

(1) Dans la limite du solde créditeur du compte. Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte inactif est plafonné par arrêté ministériel.
(2) Offre retirée de la commercialisation.
(3) La commission d'intervention sera prélevée en plus.

OFFRE GROUPÉE DE SERVICE[1]

	ASSOCIATIS INITIAL	ASSOCIATIS CONFORT	ASSOCIATIS INTEGRAL	
Compte courant	✔	✔	✔	✔
Service chéquier	✔	✔	✔	✔
Frais de tenue de compte	✔	✔	✔	✔
Relevé de compte mensuel	✔	✔	✔	✔
CE NET Comptes	✔	✔	✔	✔
CE NET Remises	✘	✘	✔	✔
Assurance moyens de paiement[2]	✔	✔	✔	✔
Protection juridique	✔	✔	✔	✔
Carte bancaire[3]	**Carte retrait Associatis**	**Carte Visa Business**	**Carte Visa Business**	**Carte Visa Gold Business**
Tarification mensuelle	**3,60 €**	**7,50 €**	**16,30 €**	**24,44 €**

OFFRE RETIRÉE DE LA COMMERCIALISATION

- Forfait Associatis **6,30 €/mois**

Compte courant, service chéquier, frais de fonctionnement de compte, relevés décadaires, direct écureuil internet, assurance moyens de paiement associations, protection juridique, service rémunération.

(1) Tarification des services à l'unité, ainsi que des autres services associés au fonctionnement de compte CE NET disponibles dans la brochure « Conditions & Tarifs des opérations & services bancaires aux Professionnels et des Décideurs en région ».
(2) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.
(3) Fourniture d'une carte bancaire par offre groupée de service.

INFORMATIONS **UTILES**

POUR RESTER EN CONTACT AVEC VOTRE BANQUE À TOUT MOMENT

La Caisse d'Épargne met à votre disposition des accès directs non surtaxés aux services suivants :

ASSURANCE[1] :

09 69 36 45 45 Service gratuit + prix appel

Pour tout besoin d'assistance, de mise à jour de vos contrats ou en cas de sinistre, contactez BPCE Assurances IARD.

PERTE/VOL/UTILISATION FRAUDULEUSE

09 69 36 39 39 Service gratuit + prix appel

Pour toute perte ou vol ou utilisation frauduleuse de votre carte bancaire, avertissez immédiatement votre agence Caisse d'Épargne ou contactez le centre d'opposition Caisse d'Épargne. **En cas de perte ou vol d'un chèque ou de votre chéquier**, avertissez d'urgence votre agence bancaire habituelle ou votre centre de relation clients et confirmez immédiatement par écrit votre demande de mise en opposition.

ASSISTANCE TECHNIQUE

09 69 39 29 52 Service gratuit + prix appel

Pour toute aide, contactez votre assistance technique Caisse d'Épargne.

NOS PARTENAIRES/MENTIONS LÉGALES

BPCE

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 207 603 030 euros. Siège social : 7, promenade Germaine Sablon - 75013 PARIS RCS Paris N° 493 455 042. Intermédiaire d'assurances immatriculée à l'ORIAS sous le n°08 045 100.

BPCE ASSURANCES IARD

BPCE Assurances IARD société anonyme au capital social de 61 996 212 € - Entreprise régie par le Code des assurances - 350 663 860 RCS PARIS - Siège social : 7, promenade Germaine Sablon - 75013 Paris - France.

BPCE FINANCEMENT

Société anonyme u capital de 73 801 950 € - Siège social : 7, promenade Germaine Sablon 75013 PARIS - 439 869 587 RCS Paris. Intermédiaire d'assurances immatriculé à l'ORIAS sous le N° 07 022 393.

BPCE VIE

Société anonyme au capital de 161 469 776 € - Entreprise régie par le Code des assurances - 349 004 341 RCS Paris - Siège social : 7, Promenade Germaine Sablon - 75013 Paris - France.

BPCE LEASE

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 354 096 074 euros - Etablissement de crédit - 379 155 369 RCS Paris - TVA : FR 81 379 155 369 - Intermédiaire en assurances inscrit à l'Orias n° 07 029 339 - www.orias.fr - Siège social : 7 promenade Germaine Sablon - 75013 Paris.

(1) Numéro cristal concernant uniquement les contrats BPCE Assurances IARD.

CNP ASSURANCES

Société anonyme au capital de 686 618 477 euros entièrement libéré. Entreprise régie par le code des assurances, ayant son siège social au 4, promenade Cœur de Ville - 92130 Issy-les-Moulineaux enregistrée sous le N° 341 737 062 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre.

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE (CFF)

Société anonyme au capital de 1 331 400 718,80 € – RCS Paris n° 542 029 848. Siège social : 182 avenue de France - 75013 PARIS – Intermédiaire d'assurance inscrit à l'ORIAS sous le n° 07 023 327. Entité du Groupe BPCE, représentée par BPCE SA (SIRET 493 455 042) titulaire de l'identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers n° FR232581_ 01QHNQ délivré par l'ADEME. Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 PARIS CEDEX 09.

IMA ASSURANCES

Société anonyme au capital social de 157 000 000 euros entièrement libéré, entreprise régie par le Code des assurances, dont le siège social est situé 118 avenue de Paris - CS 40 000 - 79 033 Niort Cedex 9, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Niort sous le numéro 481.511.632.

MSH INTERNATIONAL

Société française de courtage d'assurance, société par actions simplifiée au capital de 2 500 000 €. Siège social : Season, 39 rue Mstislav Rostropovitch 75815 Paris Cedex 17 France. Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le n° 352 807 549, inscrite à l'ORIAS sous le n° 07 002 751, numéro de TVA intracommunautaire FR 78 352 807 549. MSH INTERNATIONAL est régie par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

VERISURE

Société par actions simplifiée au capital de 1.085.736 euros - Siège social : 1 place du General de Gaulle - 92160 ANTONY - RCS 345 006 027 - N° de TVA : FR 60 345 006 027 – Société titulaire de l'autorisation d'exercer n°AUT-092-2118-07-17-20190361822 délivrée par le Conseil National des Activités de Sécurité le 17/07/2019. Article L. 612-14 du Code de la sécurité intérieure : « L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient ».

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

EEE : Espace Économique Européen, composé des pays suivants :
Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, République tchèque.

Espace SEPA : SEPA (Single Euro Payments Area) :
Espace unique de paiements en euros, composé des pays suivants : Albanie, Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, l'État de la Cité du Vatican, Finlande, France, Grèce, Guernesey, Hongrie, Île de Man, Irlande, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Malte, Moldavie, Monaco, Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Saint-Pierre-et-Miquelon, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse.

Zone EURO : composée des pays suivants :
Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, Lituanie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

DÉFINITIONS PLACEMENTS FINANCIERS

Compte-Titres Ordinaire (CTO) : compte qui permet d'acheter et de vendre des valeurs mobilières (actions, obligations, fonds, sicav…) sans limite de montant.

Plan Epargne en Actions (PEA) : produit d'épargne destiné à être investi en bourse et permet de bénéficier de conditions fiscalement avantageuses. Il accueille des actions cotées de l'Union européenne et des placements collectifs (fonds, sicav…) investis à 75% au moins en actions de ces entreprises.

PEA PME ETI : produit d'épargne destiné à être investi en bourse et permet de bénéficier de conditions fiscalement avantageuses. Il accueille des actions cotées ou non cotées, de petites et moyennes entreprises (PME) et d'entreprises de taille intermédiaire (ETI).

Exchange Traded Funds (ETF) : Fonds indiciels qui suivent le plus fidèlement possible l'évolution d'un indice boursier, à la hausse comme à la baisse. Ils ont pour particularité d'être cotés en continu. Ils sont achetés et vendus comme des opérations de bourse. Les ETF émis par le Groupe sont considérés comme des valeurs Groupe

Organismes de Placement Collectif (OPC)[1] : Fonds d'investissement qui réunit l'épargne d'un grand nombre d'épargnants pour l'investir dans des valeurs mobilières ou dans l'immobilier. Cette épargne est investie de façon diversifiée par des professionnels (sociétés de gestion agréée).

Produits Structurés : Placement (fonds d'investissement, obligation, etc.) dont la valeur dépend de l'évolution d'un actif financier (une action, un indice boursier, etc.) selon une formule de calcul connue lors de la souscription. Par exemple : un placement d'une durée de 4 ans, assortie d'une garantie sur le capital placé au bout des 4 années, et dont la performance finale sera égale à 50% de l'évolution de l'indice CAC 40 durant ces 4 années.

Titres non cotés : Les actions non cotées sont généralement émises par des petites et moyennes entreprises à la recherche de financement, directement auprès des investisseurs. Elles ne peuvent pas être achetées ou vendues sur le marché boursier.

Mandat de gestion : contrat par lequel un client (le mandant) donne pouvoir à un gérant (le mandataire) de gérer un portefeuille incluant un ou plusieurs instruments financiers (actions, obligations, fonds et sicav…), en fonction de ses objectifs d'investissement, y compris sa tolérance au risque, de ses connaissances et son expérience et de sa situation financière, y compris sa capacité à subir des pertes.

(1) Conformément à la réglementation en vigueur, pour obtenir des informations sur les coûts et charges liés aux produits et aux services financiers, le Client doit se reporter aux documents précontractuels ou aux docum

RÉSOUDRE UN LITIGE

VOTRE CAISSE D'EPARGNE : VOTRE INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ

Comment exprimer votre mécontentement ?

Nous veillons à vous apporter en permanence, la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute.

- En cas d'insatisfaction ou de désaccord, votre conseiller Caisse d'Épargne Normandie est votre interlocuteur privilégié pour répondre à votre réclamation.
- Vous pouvez également écrire au Service Relations Clientèle, y compris si la réponse ou solution qui vous a été apportée par votre interlocuteur privilégié ne vous convient pas.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
www.caisse-epargne.fr[1] (région Normandie) Rubrique « Nous contacter - Réclamations »	Caisse d'Épargne Normandie Service Relations Clientèle BP 854 76235 Bois-Guillaume

Délais de traitement

- Nous nous engageons à accuser réception de votre réclamation sous 10 jours ouvrables à compter de sa date d'envoi, sauf si la réponse peut être apportée dans ce délai. Si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire, nous nous engageons à vous apporter une réponse dans un délai qui n'excèdera pas deux (2) mois (à compter de la date d'envoi de votre réclamation).
- Concernant les réclamations liées aux services de paiement (opération par carte bancaire, virement, prélèvement...), la Caisse d'Épargne Normandie vous répondra dans les 15 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

Cas particulier

- Si votre réclamation porte sur l'exécution d'un contrat d'assurance et non sa commercialisation, vous pouvez écrire au service en charge des réclamations de votre assureur dont vous trouverez les coordonnées sur le site : assurances.groupebpce.com, rubrique : reclamation-et-mediation.

(1) Coût selon opérateur téléphonique et/ou fournisseur d'accès Internet.

VOTRE RECOURS EN MÉDIATION : VOTRE DERNIER RECOURS EN CAS DE LITIGE

Si la réponse que vous avez reçue ne vous satisfait pas, ou en l'absence de réponse dans les délais indiqués dans la page précédente, vous pouvez saisir **gratuitement** le médiateur compétent sur son site internet ou par voie postale, dans le délai d'un an à compter de votre réclamation auprès votre Caisse d'Epargne sans préjudice des autres voies d'actions légales dont vous disposez.

- **Le médiateur** de la consommation auprès de la Caisse d'Epargne Normandie pour les litiges liés à la souscription d'un produit ou service bancaire (hors produit financier) et/ou à la commercialisation d'un produit.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
lemediateur.fbf.fr	Madame la Médiatrice auprès de la FBF CS 151 75422 PARIS Cedex 09

- **Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers** (AMF) pour les litiges sur les services et placements financiers -hors assurance-vie- (CTO, PEA, obligations, actions, OPC...), l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue des comptes titres, etc., écrivez au médiateur.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
De préférence par Internet via le formulaire électronique disponible sur le site amf-france.org/fr/le-mediateur, rubrique «Saisir le médiateur»	Médiateur de l'AMF Autorité des Marchés Financiers 17, Place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02

- **Le médiateur de l'assurance** pour les litiges ne relevant pas de la commercialisation d'un contrat d'assurance mais portant exclusivement sur son application ou sur son interprétation.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
www.mediation-assurance.org	La Médiation de l'Assurance TSA 50110 75441 Paris Cedex 09

En cas de souscription par Internet, vous pouvez également déposer votre réclamation sur la plateforme européenne de règlement par voies extra-judiciaire des litiges en ligne qui orientera votre demande : http://ec.europa.eu/consumers/odr/

Pour comprendre nos frais bancaires et accéder à nos conseils,
prenez rendez-vous avec votre conseiller sur :
https://www.caisse-epargne.fr/normandie/



CAISSE D'EPARGNE
Normandie

BROCHURE

Caisse d'Épargne et de Prévoyance Normandie - Banque coopérative régie par les articles L. 512-85 et suivants du Code monétaire et financier - Société anonyme à directoire et conseil d'orientation et de surveillance - Capital social de 520 000 000 Euros - Siège social : 151 rue d'Uelzen - 76230 Bois-Guillaume - R.C.S. Rouen 384 353 413 - Intermédiaire d'assurance, immatriculé à l'ORIAS sous le n° 07 004 919. Entité du Groupe BPCE, titulaire de l'identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers n° FR232581_01QHNQ (BPCE - SIRET 493 455 042) délivré par l'ADEME. Crédit photos : AdobeStock. EdEp.2603.01228.